L'exploitation du Coltan en République Démocratique du Congo:

Trafic et Guerre

Mutabazi Ngaboyeka et Nyassa Sanganyi

SARW
Southern Africa Resource Watch

SARW
Southern Africa Resource Watch

Rapport de recherche No1
Novembre 2008

Ce Rapport est publié par l'Observatoire de Ressource pour l'Afrique Australe (Southern Africa Resource Watch)

L'Observatoire de Ressource pour l'Afrique Australe (Southern Africa Resource Watch)

SARW est un projet conçu par l'Initiative pour une Société Ouverte en Afrique Australe (OSISA).

Titre principal : Aperçu de Ressource

L' Observatoire de Ressource pour l'Afrique Australe (Southern Africa Resource Watch)
12ème Niveau
Braamfontein Centre
Rue Jorissen, No 23
Braamfontein,
2017
B.P. 678, Wits 2050
Johannesbourg

Téléphone : 27 (0) 11 403 3414/5/6
Télécopieur : 27 (0) 11 403 2708
www.sarwatch.org

Équipe éditoriale : Claude Kabemba, George Bokunbu, Alice Kwaramba, et Stuart Marr

Conception et disposition : Adam Rumball, Sharkbuoys Designs
Photo sur couverture : Eric Miller/iAfrikaPhotos
Production : Werners' Proof Shop

Les avis exprimés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement ceux de SARW/OSISA ni ceux de son Conseil d'Administration. Les contributions des auteurs à cet ouvrage ne le sont qu'en leur capacité individuelle.

Les commentaires, les avis et considérations, à propos de cette publication, sont les bienvenus. Prière vous adresser à info@osisa.org

Pour toute commande, veuillez contacter publications@osisa.org

Table des Matieres

Préface 6

1. Introduction 10

2. La Cartographie Minière du Kivu 12
   La Carte Minière de la RD Congo : Place du Kivu 12
   Les Zones d'exploitation du Coltan 14

3. Le Coltan et son utilisation 18
   Qu'est-ce que le Coltan et à quoi sert-il ? 18
   Le tantale 19
   Le colombium 20
   L'étain 21
   Portrait de marché de Coltan 21

4. Historique du secteur minier au Kivu 26
   Exploitation du Coltan depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours 30
   Impact et source de conflits dans le Sud Kivu 35

5. Structure administrative et Juridique de l'exploitation des ressources minières au Sud Kivu 44
   Cadre administratif 44
   Cadre juridique 45

6. Forme d'exploitation et commercialisation 48
   Forme d'exploitation industrielle 48
   Forme d'exploitation artisanale 53

7. Le régime fiscal 68
   Transparence des recettes 70
   Solutions aux problèmes de fuite de recettes 77

8. La Géo politique du Coltan 80

9. Bonne gouvernance et responsabilité sociale 82
   Bonne gouvernance 83
   Responsabilité Sociale des Entreprises 83

10. Conclusion et recommandations 88
    Priorités et problèmes thématiques 89

Sigles

AFP:	Agence France Presse
BAD:	Banque Africaine de Développement
CEEC:	Centre d'Evaluation et d'Expertise des matières précieuses au Congo
FAR:	Forces Armées Rwandaises
CERES:	Coalition for Environmentally Responsible Economies
FARDC:	Forces armées de la République Démocratique du Congo
FAO:	Food and Agricultural Organisation
FDLR:	Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda
FEC:	Fédération des Entreprises du Congo
FMI:	Fonds Monétaire International
GRI:	Global Reporting Initiative
ITIE:	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
KM:	Kilomètres
MDM:	Mudekereza-Defays-Mundenge
MLC:	Mouvement pour la Libération du Congo
MONUC:	Mission de l'ONU au Congo
MPA:	Metal Processing Association
MPC:	Metal Processing Congo
OCC:	Office Congolais de Contrôle
OCDE:	Organisation de la Coopération et du Développement Economique
OFIDA:	Office des Douanes et Accises
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
ONU:	Organisation des Nations Unies
RCD:	Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RDC:	République Démocratique du Congo
RPA:	Rwandan Patriotic Army
REDEMI:	Régie d'Exploitation et de Développement des Mines
RSE:	Responsabilité Sociale des Entreprises
SAKIMA:	Société Aurifère du Kivu et du Maniema
SOMICO:	Société Minière du Congo
SOMIGL:	Société Minière des Grands Lacs
SOMINKI:	Société Minière et Industrielle du Kivu
TMK:	Transport et Manutention du Kivu
UPDF:	Uganda People's Defence Forces
WMC:	World Mining Company

Préface

Le présent rapport a été dressé à l'issu d'un projet de recherche régional intitulé "l'état de lieu de l'industrie extractive dans la région de la SADC."

Sachant que les ressources naturelles jouent un rôle primordial dans les économies des pays membres de la SADC, le dit projet tient à appréhender la manière dont les potentialité-clés de chaque Etat sont utilisées. Cette étude couvre dix pays suivants: L'Angola, le Botswana, la République Démocratique du Congo (RDC), le Lesotho, le Malawi, Le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe.

Le but de cette investigation n'est pas la théorisation des faits, mais le recoupage des informations et leur présentation cohérente en vu d'établir le lien entre les systèmes de gestion des ressources minières appliqués par les Etats et leurs impacts sur la vie socio-économiques de leur nation.

Les objectifs spécifiques du projet incluent les points ci-après :

- L'encouragement de la recherche dans le secteur de l'industrie extractive dans cette région;
- La casse du mutisme et la régénérescence de l'information sur la gestion des ressources minières dans la région;
- La proposition des solutions à l'amélioration de la gestion des ressources minières

Dans chaque pays, le projet se rapporte à des minerais spécifiques sélectionnés par rapport à leur importance et à leur apport à l'économie nationale. De 2007 à 2008, le projet a porté sur deux pays seulement : la RDC et la Zambia. De 2009 à 2010, le projet va s'étendre à l'Angola, le Malawi, la Mozambique, la Namibie et le Zimbabwe.

En RDC, les cinq produits suivant ont retenu l'attention de nos investigations à cause de leur importance. Il s'agit : du coltan dans le Sud-Kivu et le Maniema, de l'Or dans la province Orientale, du Diamant dans les deux Kasai, du Cuivre-cobalt dans le Katanga et du pétrole dans le Bas-Congo.

La RDC est qualifiée par les scientifiques de scandale géologique à cause de l'abondance de ses ressources minières, pétrolières, énergétiques et forestières. Malheureusement, ce scandale géologique est contrasté par un véritable scandale social, autrement dit, l'exploitation de ces potentialités naturelles ne parvient pas à catalyser le développement du pays et à réduire la pauvreté de ses citoyens. Ces denrées continuent, comme à l'époque de Léopold II, de la colonisation Belge et de la dictature de Mobutu, contribuer à l'enrichissement des pays du Nord et à accentuer le sous-développement de la RDC.

Il faut noter aussi qu'une certaine classe des Congolais continue à faire des fortunes avec ces richesses et à encourager le fait que ces ressources restent le monopole de quelques entreprises privées étrangères.

Se substituant au peuple congolais, ces entreprises étrangères et cette élite corrompue, prétendent que ce qui est bon pour eux, est bon pour la communauté nationale. Cette association est souvent qualifiée de contrebande organisée qui contrôle les règles du jeu.

Ainsi, le peuple n'a aucun mot à dire sur ce patrimoine national et ses besoins primaires ne sont pas pris en compte. L'exploitation et la commercialisation des minerais échappent complètement au peuple Congolais. Tout est fait dans un flou artistique et coupable. En ce qui concerne la commercialisation, par exemple, les qualités, quantités et prix réels ne sont pas inconnus au départ du Pays d'origine.

Les minerais sont en fait des richesses potentielles. Pour réaliser ce potentiel, il faut une bonne administration de ces ressources ainsi qu'une gestion responsable. Ainsi donc, outre de l'accumulation des ressources par les entreprises privées étrangères et les dirigeants congolais, la RDC souffre gravement de la mauvaise gouvernance du pays en général et de ses ressources en particulier de la par du Gouvernement Congolais.

Malgré la codification du cadre juridique dans le secteur minier grâce au Code minier, l'application de ces textes et le suivi souffrent d'un déficit coupable.

Tous les observateurs s'accordent pour affirmer qu'on ne peut pas comprendre et expliquer le pillage des ressources naturelles de la RDC sans fustiger le rôle de l'homme politique Congolais qui est à la base des maux comme :

- les interférences systématiques des pouvoirs publics sous forme de ponction de trésorerie ;
- des dépenses improductives ou de la dilapidation des revenues minières;

- la dégradation continue de l'outil de travail faute d'investissement et de mauvaise condition de gestion et d'exploitation technique;
- les mauvaises négociations des conventions par les négociateurs. Ces contrats accusent des insuffisances importantes quand au fond et à la forme ;
- le bradage des intérêts nationaux et la multiplicité des exonérations résultant de ces conventions. Les contrats protègent plus les intérêts étrangers au détriment de ceux de la nation congolaise.

A l'issu de ces recherches, il y a lieu de se demander si le plus grand problème en RDC n'est pas la faiblesse de l'Etat et de ses institutions caractérisé par l'incapacité notoire d'organiser le secteur minier et de contrôler les actions des entreprises privées et publiques qui expose le secteur a des abus sur le plan environnemental, à des violation massives des droits de l'homme, à l'errance des exploitants artisanaux et l'irresponsabilité sociale des sociétés minières.

Espérons que l'avènement de la démocratie va continuer à délier la langue de la population afin de réveiller l'Etat. En effet, pendant que ce rapport était en train d'être finalisé, le Gouvernement Congolais a lancé sous pression de la société civile, la renégociation des contrats miniers. La résistance des sociétés minières à cette recherche d'équité et de justice est farouche, nous osons espérer que l'Etat congolais usera de son autorité pour rééquilibrer ces contrats.

Enfin, nous espérons que nos conclusions, qui ne sont pas parfaites, fournirons aux décideurs, gestionnaires, chercheurs et des investisseurs des éléments susceptibles d'accroitre leurs connaissances sur la gestion des ressources de la RDC, les défies à relever et les remèdes susceptibles d'apporter des améliorations.

Claude Kabemba
Director, Southern Africa Resource Watch

I
Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) dispose des richesses naturelles abondantes. Elle est dotée d'un potentiel agricole considérable (café, thé, tabac, huile de palme). Dans le domaine minier, les ressources du sous-sol sont, elles aussi, très diversifiées: or, diamant, cuivre, cobalt, mais aussi colombo-tantalite (plus connu sous le non de Coltan). Or, de l'Equateur au Katanga en passant par les deux Kasaï et les deux Kivu, ce sont les provinces les plus riches qui, pour leur malheur, font l'objet des luttes les plus âpres[1].

Le Coltan de la République Démocratique du Congo est exploité principalement à l'Est du pays notamment, dans les provinces du Sud Kivu, du Nord Kivu et du Maniema. L'Est de la République Démocratique du Congo a toujours été une région importante de transit pour le commerce en Afrique Centrale, liant le basin du Congo à l'Ouest avec les ports Asiatiques vers l'Est. Cependant, les minerais dans cette région, spécialement le Coltan, constituent un des enjeux récurrents des conflits armés.

Pendant les deux guerres de la RDC en 1996 et 1998, les exportations de ressources naturelles dans cette partie de l'Est, essentiellement dans le Sud et le Nord-Kivu, voisins du Rwanda, devenaient sujettes de beaucoup d'investigations internationales suite aux rôles que joue l'exploitation de minerais dans les financement et au maintien des conflits dans cette région[2]. Le contrôle de l'exploitation du Coltan par les différents groupes armés depuis 1998 a privé à l'Etat Congolais des revenus importants. Les sociétés minières à l'Est du Pays sont aujourd'hui en faillite. Les grandes sociétés minières et agricoles ont presque toutes fermé leurs portes. Le secteur agricole, principale activité économique pour la majeure partie de cette population Congolaise, a cesséé d'exister suite à la guerre qui a déplacé les populations de leur terre[3]. L'exploitation minière industrielle a ainsi cédé la place à une exploitation artisanale. Cette exploitation artisanale des minerais est devenue l'activité principale des populations du Kivu.

Depuis le génocide au Rwanda en 1994, la région orientale de la RD Congo (ex-Zaïre) est devenue le théâtre des conflits armés et agressions avec des conséquences humanitaires, écologiques et environnementales notamment. Plusieurs pays voisins du Congo (Rwanda, Ouganda et Burundi) et plusieurs groupes rebelles se sont disputés[4], pied à pied l'accès aux minerais du Congo[5]. Les conflits à l'Est sont directement liés à l'exploitation du Coltan. En effet, un rapport d'experts présenté en 2001 au Conseil de Sécurité de l'ONU dénonce les grandes quantités de ce minerai illégalement extraites du sol de la RDC, et transportées en contrebande par les armées de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi qui occupaient la Province orientale.

Cette étude voudrait faire un état de lieu du cadre de l'exploitation du Coltan, de sa commercialisation et de son impact socio-économique, politique et environnemental. L'étude retrace l'évolution de ce commerce depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours.

Source : http://www.laconscience.com/article.php?id_article=1957

1. Jean-Dominique Geslin, Pillage, mode d'emploi (www.jeuneafrique.com/articleImpa.asp?art_cle=LIN15063pillaiolp0 (Juin 2001)
2. Unofficial Translation of ' Rules for sale : *Forma land informal cross-border trade in Eastern DRC*" – A pole Institute Report – Goma, May 2007
3. Rutshuru : Afflux de milliers d'autres déplacés, constat fait par les humanitaires – Radio Okapi 09/05/2008 – sur http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18534
4. Suporting the War Economy in the DRC : European Companies and the Coltan Trade – Fives cases studié , An IPIS report , January 2002 taxes
5. Voir : Under-Mining Peace – Tin : The Explosive Trade in Cassitérite in Eastern DRC- Global Witness , June 2006

2
La cartographie Minière du Kivu

2.1 La Carte Minière de la RD Congo: Place du Kivu

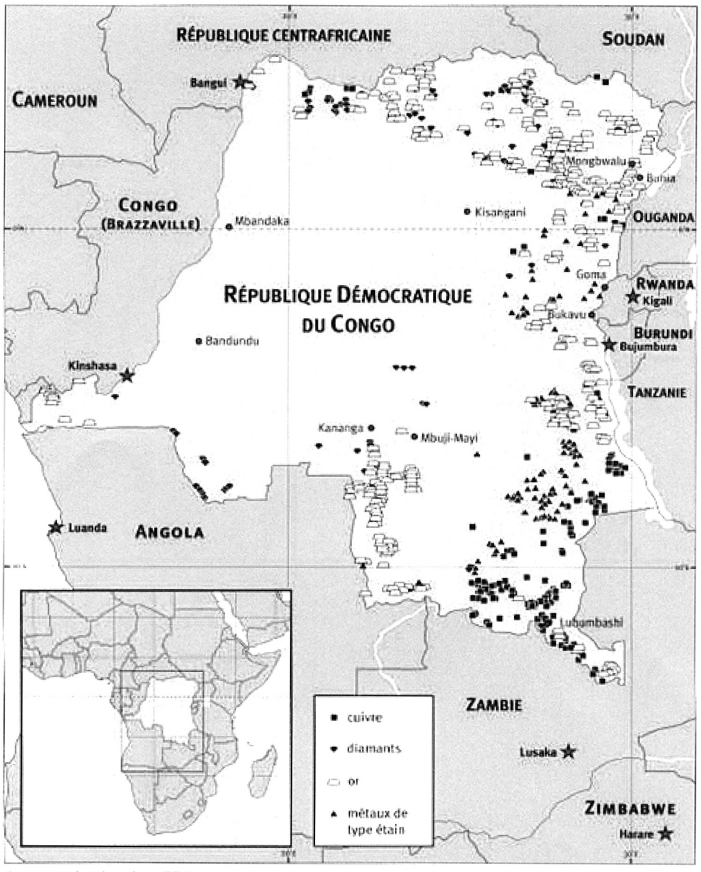

Gisements de minerais en RDC

Source : www.globalwitness.org in « *la paix sous tension : dangereux et illicite commerce de la cassitérite à l'Est de la RDCongo*

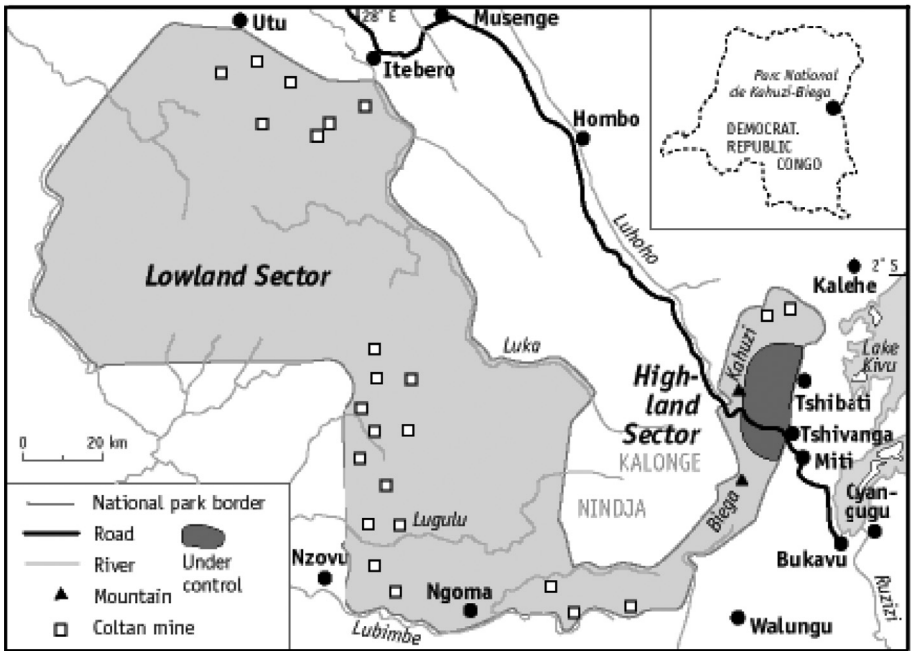

Source : www.berggorilla.de

Les deux Kivu sont dotés principalement du minerai d'étain ou cassitérite et ses accompagnateurs qui sont le colombo tantalite (Coltan), le wolframite et le nobium. En plus de la cassitérite, il existe également des gisements importants d'or.

Depuis la faillite de la Société Minière du Kivu, SOMINKI en sigle, quelques années avant la guerre de 1997 de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), l'exploitation des minerais sur toute l'étendue de deux provinces du Kivu se fait de façon artisanale. Pour la seule province du Sud Kivu, la Division provinciale des mines estime à 20.000 le nombre de creuseurs. Les concessions de l'ex-SOMINKI ont été cédées à la SAKIMA pour la partie stannifère, et au Groupe canadien BANRO pour la partie aurifère.

2.2 Les Zones d'exploitation du Coltan

2.2.1 La province du Maniema

La province du Maniema est l'une de trois provinces de l'Ex-province du Kivu scindée en 1988 dans laquelle la société Sominki a eu ses principales activités.

Il est à noter principalement que la cité de Kalima a abrité avant la faillite de la Sominki, le siège social ou encore la Direction Générale de cette société. Et à ce jour, la même cité abrite le siège social de la Sakima qui a succédé à la Sominki.

Plusieurs centres d'exploitation ont été installés au Maniema par la Sominki, du Nord au Sud de la Province. Nous citons entre autres: Kalima, Kampene, Kailo, Punia, Saulia, Tshamaka, Ona, Kamabea, Kakuku, Salamabila, Kama, etc.

L'exploitation artisanale du Coltan a connu son essor pendant les guerres en RDC, surtout celles de 1998 à 2004 et cette matière a été parmi les éléments moteurs des guerres à l'Est de la RDC.

La spécificité de la province du Maniema est l'absence de frontière avec les pays voisins de telle sorte que sa production est plus comptabilisée par ses voisins qui sont principalement le Nord et le Sud-Kivu, ayant toutes deux des frontièrs avec le Rwanda, le Burundi et l'ouganda.

Pendant la guerre, l'aérodrome de Kalombenyama, par exemple, dans le territoire de Punia accueillait plus de cinq rotations des aéronefs de plus de cinq tonnes par jour pour transporter principalement la cassitérite et le Coltan, avec comme destination les villes de Goma et de Bukavu. Et ce territoire fut même surnommé Kigali suite à l'influence Rwandaise dans ce commerce de Coltan. Les Rwandais auraient trouvé pendant cette période chaude de la guerre, dans un dépôt souterrain de la Sominki, au Chef lieu du territoire de Punia, avec la bénédiction d'un groupe des natifs, anciens agents de la société ex-Sominki à qui promesse de rétribution était faite, une quantité énorme (en terme de tonnes) de Coltan. Et toute la découverte fut immédiatement transportée au Rwanda après plusieurs rotations d'avion.

Présentement, l'aérodrome de Kasese accueille quatre à cinq rotations des aéronefs en provenance de Bukavu, toujours pour l'évacuation de cassitérite et coltan. Si dans les deux provinces voisines, le service de l'Office Congolais de Contrôle (OCC) existe, il n'en est pas le cas au

Maniema pour permettre à cet office de relever les statistiques fiables. En dehors de l'aéroport de Kindu, le Maniema possède plusieurs aérodromes où atterrissent régulièrement des Antonov venant de Goma et Bukavu.

Toutefois, les données fournies par l'ONG MALI du Maniema indiquent qu'entre Janvier et Novembre 2007, le Maniema a produit 2.463.300 Kg de cassitérite et ses accompagnateurs, soit environ 2.463 tonnes.

2.2.2 Zones d'exploitation minière au Kivu

2.2.2.1 Le territoire de Masisi au Nord-Kivu

La production de Masisi est constituée de la cassitérite, du Coltan, du wolframite et de la tourmaline. Il s'agit d'une chaîne dans les zones d'altitude qui se prolonge dans le Sud Kivu, précisément à Kalehe.

La concession, y compris celle de Kalehe (Sud Kivu) qui en est le prolongement naturel (les hauts plateaux Numbi- Gungu) appartient officiellement à la société publique Sakima. Cependant, ces concessions, autrefois zones d'élevage, appartiennent à des fermiers Tutsi, pour la plupart, rentrés au Rwanda depuis 1994 et à des anciens dignitaires du parti rebelle du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD). Certains de ces éleveurs rentrés au Rwanda avaient déjà vendu leurs fermes à des citoyens Congolais restés aux pays ; d'autres ont continué à les exploiter par l'entremise des Congolais restés en place.

Cette zone de production est située à 70 Km de la ville de Goma et à 130 Km de Bukavu, du moins sur l'axe principal. De la route principale, il faut monter dans les collines par moto ou par véhicule 4X4 très solide à près de 50km. L'essentiel de la production de cette contrée est acheminée vers Goma par voie routière en raison du coût faible de transport. C'est le corridor le moins cher en terme de coût de transport. La location journalière d'une camionnette de 2 tonnes est près de 100$ dollars, soit 0.05$ dollar le kilo. Cet axe Masisi-Kalehe pourrait compter près de 5.000 creuseurs et associés.

2.2.2.2 Le territoire de Walikale au Nord-Kivu

Walikale est situé à 250 Km de Bukavu sur la route Bukavu-Kisangani (600 Km). La route est non praticable. Cependant, il existe une brettelle entre Walikale et Goma non praticable sur 248 Km, aussi difficile d'accès non

seulement à cause du mauvais état de la route mais aussi à cause de la présence des bandes armées étrangères et non régulières[6].

Les minerais sont produits très loin du centre Walikale. La cité de Walikale n'est qu'un centre de collecte par les négociants. Les minerais sont transportés par porteurs de la forêt jusqu'au centre. Notre enquête révèle à ce jour que le petit trafiquant local achète la cassitérite dans la forêt à Bisie (97 Km de Walikale), Mutiki (61 Km de Walikale), Obaye (44 Km de Walikale), Nkumwa (350 Km de Walikale) et Lukayayo (52 Km de Walikale) entre 2US$ kg et 5US$ kg et effectue de longs trajets à pieds, à vélo ou par motos. Il engage des coûts de transport de 1.5 dollar par le kilo, paie le transport local (par porteur ou par vélo) à raison de 20 dollars par 100 kg, soit 0.2$ dollar (durée du transport 2 à 3 jours) et revend entre 3 $ et 6$ le lot à 1300 FC, soit 2.36 $[7] le kilo aux représentants des comptoirs installés dans la cité de Walikale.

La conséquence logique est que le transport de la cassitérite et du Coltan (et même de l'huile de palme) de cette région qui regorge la plus grande réserve de la province, se fait par avion à 0.7 $[8] le kilo sur Goma et autant sur Bukavu via l'aéroport de Kavumu situé à 35 minutes de vol et à 30km de la ville. Le prix de vente à Bukavu qui était alors de 5 à 6 $ le kilo en juin 2007, est passé de 8 à 10$, à ce jour.

2.2.2.3 Le territoire de Shabunda au Sud-Kivu

La commercialisation des minerais se fait au départ de plusieurs aérodromes (Shabunda centre, Lulinga,..). Les routes sont totalement impraticables sur un réseau de ± 350 Km.

La production est artisanale. Elle se fait dans la zone minière de l'ex Société Minière du Kivu cédée en partie à la multinationale Banro et à la société congolaise Sakima. Aucune d'elle n'exploite à ce jour les concessions acquises, au grand bonheur de nombreux creuseurs (pas moins de 3000 dans le Shabunda). D'autres sites se trouvent dans le domaine du Parc National de Kahuzi – Biega et l'exploitation s'y fait frauduleusement étant donné que le site est protégé au titre de patrimoine de l'humanité.

Le coût de transport est de 0.7$ à 1$ dollar le kilo. L'affrètement par petit avion se fait effectivement autour de 1500$ dollars à 2000$ dollars pour un tonnage de 2 000 Kg.

2.2.2.4 Le centre minier de Kamituga et autres centres de Mwenga

Kamituga est une cité minière, jadis exploitée par la Sominki. Elle est située à 180 Km de la ville de Bukavu. Comme dans tous les centres miniers du Kivu, l'agriculture a été délaissée au profit de l'artisanat minier.

Une étude menée en juillet 2004 sur un échantillon de 319 individus[9] révèle que l'entièreté des produits agricoles présents dans les marchés de zones minières provient des villes avoisinantes.. Les minerais le plus exploités ici sont l'or, le coltan et la cassitérite. En raison de la vétusté des infrastructures routières et de la présence des bandes armées le long des villages avoisinants de cette cité, l'avion est le seul moyen de transport utilisé. Actuellement, des travaux de réhabilitation de la route reliant Bukavu à Kasongo, en passant par Mwenga et Kamituga, sont à pied d'œuvre et rendent de nouveau la région accessible par route jusqu'à 130 Km de Bukavu. Il reste un tronçon de 50 Km à 90 Km pour atteindre les mines de Kamituga et de Lugushwa.

2.2.2.5 Le territoire de Fizi

Le mode d'exploitation dans cette partie est aussi artisanal. La production concerne plus l'or. L'or n'est pas pondéreux ; il est presque invisible dans les circuits d'échange. La proximité du Lac Tanganyika qui est la frontière naturelle de Fizi avec la Tanzanie et le Burundi ainsi que, la complicité des groupes armés, fort nombreux dans la région avec les FDD qui ont séjourné pendant longtemps dans cette partie et aujourd'hui au pouvoir au Burundi renforcent les trafics frauduleux.

6. Walikale : 15 groupements sur 18 sous contrôle de 10 groupes armes différents. 5 Mai 2008 - http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18466
7. Prix de juin 2007. Il est à ce jour à 4,5 $.
8. Et 1,2$ le Kilo pour le fret des produits manufacturés de Goma ou Bukavu vers Walikale.
9. MUSILA C., SANGANYI Y. les implications de l'artisanat minier sur les revenus des paysans, INICA/OCDE Paris, 2004.

3
Le Coltan et Son Utilisation

Le minerai de Coltan se trouve dans de très nombreuses contrées du Kivu, surtout dans les zones minières traditionnelles de Mwenga (Mwanza, Kamituga, Kitutu), Shabunda (Shabunda, Lulingu), Walikale et Punia[10] et aussi dans les localités de Kalima, Lugushwa, Masisi, Kalehe, Lubero (Coltan de très bonne qualité), Mungerdjinpa et Muhangi[11]. Dans cette section, nous présentons d'abord le Coltan sur le plan physique et industriel. Ceci nous permet de le définir, d'exposer les conditions de son exploitation et de prendre connaissance de ses utilités industrielles.

3.1 Qu'est ce que le Coltan et à quoi sert-il ?

Le nom Coltan est une abréviation de 'Colombo-Tantalite', un minerai à partir duquel on extrait les métaux rares: le tantale (Ta) et le columbium (Cd) souvent appelé le nobium (Nb)[12]. Le Coltan est un métal radioactif, qui contient aussi de l'uranium en 'petites' doses. Etant donné sa richesse relative en uranium – 238 et en thorium – 232, les niveaux de radioactivités en contact avec les fûts (2001) dans lesquels ce minerai est généralement transporté sont sensiblement supérieurs (1 à 20 uSv/h) à ceux du cadre naturel (en Belgique, en moyenne 60 nSv/h à ciel ouvert)[13].

Voici une brève définition technique et chimique du Coltan, tirée de 'Encyclopedia *Universalis France*, notée par Didier de Failly.

> Le tantale (symbole Ta) et le niobium (symbole Nb) sont deux métaux de transition du groupe Va de la classification périodique des éléments et, de ce fait, ont un grand nombre de points communs. Ils sont presque toujours associés dans leurs minerais. Leurs propriétés chimiques sont très voisines, ce qui rend particulièrement complexe leur séparation dans la phase d'extraction métallurgique. Ils appartiennent tous deux à la classe des métaux appelés réfractaires …[14]

3.2 Le tantale

Le tantale et le columbium, sont fort appréciés par les industries. Le tantale est un élément métallique rare et de valeur, deux fois plus dense que l'acier et hautement résistant à la chaleur et à la corrosion. Il peut emmagasiner et relâcher une charge électrique, propriété qui en a fait une matière essentielle pour les condensateurs dans des équipements électroniques miniaturisés et portables dont les téléphones mobiles[15]. Ses propriétés industrielles sont fort recherchées et ce métal s'avère salutaire pour plusieurs technologies industriels de pointe. Les utilités techniques du tantale ont d'abord été développées durant la Deuxième Guerre et en suite, au cours des années 1960, par le secteur des industries chimique, spatiale, électronique et militaire[16]

Le tantale a plusieurs qualités uniques qui le rendent essentiel à certaines utilisations qui font qu'il vaut bien son prix élevé[17]. Il offre la même résistance à la corrosion autant que la plupart d'acides et des caustiques que le verre. En plus, le tantale est manipulable en le pliant, en le roulant et en le soudant. La ductilité et la densité du tantale le rendent très attractif auprès des industries d'armements pour pénétrer les armures de protection. Il est aussi recherché comme matériel de fabrication des containeurs des éléments radio actifs à cause de sa densité et de sa stabilité nucléaire. Comme nous pouvons le constater, le tantale est surtout utilisé pour la fabrication de composantes électroniques, principalement de *condensateurs*[18]. Selon les sources, le secteur de l'électronique monopoliserait entre 50 et 80 % du marché global du tantale. Par conséquent, lorsque ce secteur croit de 10%, on peut s'attendre à une croissance de 5 à 8% de la demande de tantale[19].

En ce qui concerne les condensateurs de tantale, entre 18 et 35 % de ceux – ci seraient destinés au seul secteur de la communication sans fil (surtout la troisième génération de téléphones portables-UMTS)[20].Ces condensateurs sont également essentiels à la fabrication d'ordinateurs (surtout les portables) et à la fameuse famille des *Play Station*. D'ailleurs, ces derniers contribuèrent, semble-t-il, de façon notable aux fluctuations du Coltan.[21]

Les industries chimiques aussi utilisent le tantale dans le système de corrosion. Le tantale est aussi utilisé dans la fabrication des soupapes pour liquides corrosifs, fabrication des systèmes de chauffage des acides et pour des boucliers isolants des moteurs de fusées. Il est aussi utilisé

dans les implants d'ions dans la fabrication des semi-conducteurs[22]. Une dépêche de l'Agence France Presse (AFP) affirme que 80% des gisements mondiaux du tantale se trouvent en Afrique et principalement dans les deux Kivu du Congo.[23]

Cependant, Il n y a pas de marché centralisé de tantale , à l'exception de la production de plus grandes mines qui est vendue à l'avance, avec des contrats à prix fixes, aux principaux transformateurs de tantale, et les prix sont déterminés par les négociants à chaque transaction.[24]

3.3 Le colombium

Le colombium s'avère moins lucratif que son cousin le tantale, d'abord en raison de ces propriétés plus modestes, et ensuite en raison de l'offre disponible. Il demeure néanmoins un matériau essentiel pour certains secteurs industriels importants tels l'énergie, l'aérospatiale et le transport.[25] Ses utilités industrielles ont aussi été développées durant la Seconde Guerre mondiale.[26]

En somme, la valeur du Coltan est d'abord proportionnelle à son pourcentage de tantalite (généralement entre 20 et 40%) et à la teneur d'oxyde de tantale contenu dans ce dernier (qui se situerait, entre 10 et 60%).[27] Ainsi, un kilo de Coltan contenant 30% de tantalite procure environ 200 grammes d'oxyde de tantale.[28]

Il est également important de noter que le tantale n'est pas présent en tant que tel dans la nature. Il doit au préalable subir un processus de transformation. Certains soutiennent que le Coltan de la région du Kivu détiendrait l'un des taux les plus élevés de tantale au monde.[29]

Par conséquent, et pour toutes ces raisons, nous portons ici une attention plus particulière au marché du tantale, puisque c'est lui qui est à l'origine de la *course au Coltan*. Soulignons cependant que le Colombium et le Tantale sont tous deux considérés par le gouvernement américain comme s*tratégiquement essentiels* pour certaines activités industrielles, et *critiques* en matière de sécurité. D'ailleurs, l'armée américaine détient de grandes réserves de tantale (près de 1 000 tonnes)[30] et plusieurs produits faits à base de tantale (poudre, lingots, etc.) pour soutenir, semble-t-il, un effort de guerre, voire un secteur économique structurant. Selon le gouvernement américain, le Coltan (donc le Colombium et le Tantale) est :

(…) critical to the United States because of its defense-related applications in aircraft, missiles, and radio communications (…). To ensure supplies of Columbium and Tantalum during an emergency, various materials have been purchased for the NDS (National Defense Stckpile)[31]

C'est pourquoi, sous le couvert des programmes de défense, celui-ci libère ou achète régulièrement des stocks importants de tantale et de colombium[32]

3.4. L'étain

L'étain quant à lui est exploité sous la forme de différents minerais dont le plus important est la cassitérite. L'étain a divers emplois allant du revêtement d'autres métaux pour empêcher la corrosion aux circuits imprimés et passant par la plomberie, les plombages dentaires et les produits ignifuges. La montée récente des cours est due à un accroissement de la demande en partie du fait de la nouvelle réglementation sur l'environnement mis en place par le Japon et l'Europe Occidentale a forcé les fabricants à utiliser l'étain et non le plomb dans les tableaux des circuits imprimés.

La consommation mondiale a augmenté de 14% (environ 20 000 tonnes) au premier semestre 2004, alors que les consommateurs réagissaient de manière excessive à la pénurie de l'offre.[33]

L'étain est devenu le métal le plus échangé à la bourse des métaux de Londres et les cours ont triplé entre août 2002 et mai 2004[34]. En 2000, l'on assista à une demande accrue pour de nouveaux produits électroniques. Celle-ci provoqua une pénurie de l'offre de tantale, précipitant ainsi une vague d'achats de panique et une augmentation massive des prix.

3.5. Portrait du marché du Coltan[35]

Rappelons tout d'abord que le prix de vente du Coltan diffère en fonction du pourcentage de tantale et de la teneur en oxyde de tantale contenue dans le Coltan, pourcentage qui sera d'abord estimé approximativement par un comptoir local et ultimement après par un laboratoire spécialisé indépendant. Le prix de vente à la base semble faire l'objet d'une grande discrétion sur le marché africain[36].

Tableau 1 : Exportation de minerais au Sud Kivu (tonnes)[37]

Annees	Gold	Coltan	Cassiterite	Wolframite
2002	1.953	493	871	159
2003	0.754	87	1473	210
2004	0.605	32	2892	-
2005	0.600	98	3149	316
2006	0.189	13	2974	574

Il est également reconnu que l'Australie, la RDC, le Brésil, le Canada et le Nigeria sont les plus grands détenteurs de tantale au monde.[38] Cependant, la Chine et certains pays en détiennent également, mais ces derniers offrent bien peu de données sur le sujet.[39] Néanmoins, voici une représentation officielle estimée en 2001 concernant les réserves mondiales de tantale disponibles à moyen terme[40].

Tableau 2 : Estimation des réserves mondiales de tantale en 2001 (tonnes)[41]

Pays	Réserve (tonnes)
Australie	58 000
Brésil	53 000
Nigeria	7 000
Canada	5 000
République Démocratique du Congo	N/D
Ethiopie	N/D
Etats-Unis	Négligeable
Autres pays	N/D
Total mondial	**120 000**

Comme le présente le tableau 2 ci-haut, aucune statistique n'est disponible concernant la réserve du tantale en RDC. Il est toute fois évident que cette région de l'Afrique regorge de tantale. Certaines recherches soutiennent même que l'Afrique posséderait 80% des réserves mondiales et que les deux Congo détiendraient, à eux seuls, 80% des réserves africaines, ce qui est toutefois souvent contesté.[42] Bref, il semble que les conditions politiques locales au Congo et globales dans lesquelles s'exerce

cette filière tendent à dissimuler les données commerciales. Cependant, plusieurs recherches publiques, privées et très spécialisées, confirment ce fait. Les chiffres officiels sont donc très relatifs, ce qui atteste l'intérêt pour les réserves de Coltan connues de manière informelle en RDC.[43]

Comme nous l'avions aussi souligné plus haut, la hausse spectaculaire du tantale est essentiellement le résultat de la performance boursière des Nouvelles technologies de l'information et de la communication et surtout de la demande des fabrications de téléphones portables. Les consommateurs de Coltan (Tantale et Colombium) sont composés de grandes industries de haute technologie telles que: International Business Machines (IBM) , Alcatel ,Dell , Hewlett Packard (hp) , Hitachi , Intel , Motorola , Nokia , Siemens , Ericsson, etc. Les principaux multinationaux fabricants des alliages et semi-conducteurs sont : ADM, AVX, EPCOS, Hitachi, Intel, Kemet et la société NEC.

En effet, il s'agit de s'interroger si le développement du commerce de Coltan et autres minerais dans cette région du Sud Kivu répond particulièrement aux besoins humains et socio-économiques de cette population.

10. Didier de Failly , *op.cit*. p.10-11
11. Atlas de la RD Congo
12. Supporting the War Economy in the DRC : European Companies and the Coltan Trade , An IPIS report , January 2002
13. http://www.monde-solidaire.org/spip/articles.php3?id_article=160
14. Didier de Failly, "Coltan : Pour comprendre", *L'Annuaire des Grands Lacs*, Paris : Harmattan, 2001 (Word), p.9.
15. Tantalum – Nobium International Study Center (www.tanb.org) and Didier de Failly, 'Coltan, pour comprendre…', in l'Annuaire des Grands Lacs, Antwerp, November 2001.
16. La route commerciale du Coltan Congolais – Grama, Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique – Patrick Martineau – May 2003
17. Pole Institute, Goma RD-Congo – Dossier No1 ' Le Coltan et les populations du Nord-Kivu' Février 2001
18. Un condensateur est un « réservoir » d'énergie constitué de deux conducteurs séparés par un isolant ou diélectrique. Plus il peut emmagasiner d'énergie, plus sa capacité C (mesurée en farad F) est élevée (Source : www.ac-reims.fr/datice/math-sciences/ftp/chimie/ptits_tp/tantale.doc
19. La route commerciale du Coltan Congolais – Grama, Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique – Patrick Martineau – May 2003
20. Gouvernement de l'Afrique du Sud « The Tantalum Market », *Mneral Economics (Projects And Research Documents)*, Department of Minerals and Energy , volume 14/2, Juin 2001 avalaible at www.dme.gov.za/publications/pdf/project_research/minerals/vol14_2/vol14_2-03.pdf.
21. Tim Raeymaekers et Jeroen Cuvelier, *European Comapnies and the Coltan Trade : Supporting the War Economy in the DRC*, International Peace Information Service (IPIS) , Antwerp (Belgique) , Janvier 2002, p.9
22. Vox Dei, www.voxdei.org
23. Jeune Afrique et Rapport des Experts de l'ONU sur le commerce illégal en Afrique de Grands Lacs
24. Idem
25. U.S. Department of the Interior, *U.S. Geoalogical Survey Mineral Yearbook. Columbium (niobium) and tantalum, 2001* available at www.minerals.usgs.gov/minerals/pubs/commodity/niobium/niobmyb01.pdf
26. La route commerciale du Coltan Congolais – Grama, Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique – Patrick Martineau – May 2003 p. 10
27. TNISC, op.cit.
28. La route commerciale du Coltan Congolais – Grama, Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique – Patrick Martineau – May 2003 p. 10
29. Toutefois, le *Passive Component Industry Magazine*, souligne que « Congolese ore sources (dans la région du Kivu) are plentiful ; two mines in the Congo have extremely high concentrations of tantalum ore per parts per million of each, which makes extraction extremely economical » Arlington (Virginie) Mars-April 2002 available at www.ec-central.org/magazine/PDF/art_1_mar_apr_02.pdf. P.10
30. U.S. Department of the Interior, *U.S. Geological Survey Minerals Yearbook, op.cit.*, Tableau 3.
31. U.S. Department of the Interior, *U.S. Geological Survey Minierals Yearbook, op.cit.*, p.21.1.
32. La route commerciale du Coltan Congolais – Grama, Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique – Patrick Martineau – May 2003 p. 10
33. CRU group, « *Tin Orc* », octobre 2004
34. Rapport global Witness,Under Mining peace,2005
35. Rappelons que la dynamique actuelle du Coltan ne permet pas de prétendre établir un vrai portrait global.
36. La route commerciale du Coltan Congolais – Grama, Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique – Patrick Martineau – May 2003 p. 12
37. Source : OFIDA Bukavu – Rules for sale: Formal and Informal Trade cross-border trade in Eastern DRC – A Pole Institute Report – Goma, May 2007 p. 44
38. La route commerciale du Coltan Congolais – Patrick Martineau – May 2003
39. Il fut toutefois souligné lors d'une audition devant le Sénat Belge qu'alors qu'elle dispose de gisements de tantale, la Chine doit importer du tantale car ces gisements ne sont pas commercialisés. Les Kazakhs recherchait aussi des minerais. Kazatomprom est une entreprise qui opère de manière légale. Elle dépend a 100% de l'importation du minerai. Sénat de la Belgique, op. cit. p. 23.
40. La route commerciale du Coltan Congolais – Grama, Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique – Patrick Martineau – May 2003 p. 14
41. Source : U.S. Department of the Interior, *U.S. Geology Survey , Mineral Commodity Sumamaries, Janvier 2002*, available at www.minerals.usgs.gov/minerals/pubs/commodity/niobium/231302.pdf p. 167

42. Colette Braeckman, *La République Démocratique du Congo dépecée par ses voisins*, dans Le Monde diplomatique, October 1999 availble at www.monde-diplomatique.fr/1999/10/BRAECKMAN/12545
43. La route commerciale du Coltan Congolais – Grama, Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique – Patrick Martineau – May 2003 p. 14

4
Historique du secteur minier au Kivu

La République Démocratique du Congo dispose des 50% des réserves mondiales de Cobalt, 10% de Cuivre, 30% du diamant, ainsi que d'un potentiel important en Or, Uranium, Coltan et le Manganèse[44]. Les activités minières ne sont pas récentes dans la grande région du Sud Kivu. Elles remontent aux années 1920 où l'or et la cassitérite (minerai d'étain) constituaient les principales sources d'exploitation. Cependant, le contexte politique et social découlant des événements survenus au lendemain de l'indépendance politique – tels l'assassinat de Patrice Lumumba et l'arrivée au pouvoir de Joseph Mobutu, remit en cause l'engagement de plusieurs entreprises. C'est donc à cette époque que plusieurs d'entre elles quittèrent le navire Congolais jugeant ce contexte trop houleux pour mener à terme des activités rentables malgré cet océan de richesses minières.[45]

Ces divers troubles, une lente dégradation de l'administration publique et une instabilité des cours mondiaux gêneront considérablement le bon fonctionnement des pôles miniers de cette région[46]. Le modèle industriel de l'exploitation minière s'effondra complétement pour céder au mode artisanal. C'est ce qui a poussé la plupart des jeunes gens à abandonner les salles de classes au profit de l'exploitation des minerais. Rapidement, on vit plusieurs paysans et villageois, jeunes et moins jeunes, femmes et hommes, militaires et civils, étudiants et professeurs, se ruer vers cette nouvelle richesse qui était devenue le Coltan. Bien que certains avancent que cette ruée contribua à baisser le chômage, l'effet de cette mobilisation autour du Coltan sur les populations locales et régionales fut important et engendra plusieurs phénomènes que l'on peut qualifier d'inquiétants[47].

La transformation des champs en carrière de prospection a aussi aggravé une grande insécurité alimentaire et une crise scolaire[48]. Comme conséquence, une baisse significative de la production alimentaire dans cette région.

Actuellement, l'exploitation artisanale des minerais est devenue l'activité principale des populations du Sud - Kivu. Près de 100 000 creuseurs d'or

artisanaux sont sommés de cesser leurs activités dans les concessions de la société minière de l'Office d'or de Kilomoto (Okimo)[49]. Les quelques sociétés minières qui sont encore en action dans cette région, travaillent dans des conditions difficiles.

Comme résultat, les taxes importantes et les revenus juteux issus de ce commerce des mines de Coltan, loin de provoquer un mouvement des investissements pour la promotion de l'agriculture et de l'élevage dans la province du Sud Kivu, ont par contre, alimenté les tensions sociales et les guerres.

Soulignons ensuite la création de la Sominki (Société Minière et Industrielle du Kivu- Société Belgo Congolaise), en 1976, entreprise occupant une place importante dans les circuits politiques et économiques de la RDC, mais dont la rentabilité fut très insuffisante. Née de la fusion de neuf sociétés minières dont les activités remontent à l'époque coloniale, cette nouvelle entité à laquelle l'Etat Congolais participait à 28% deviendra un acteur important des activités minières de la région du Kivu. Cependant, après moult tractations impliquant des intérêts locaux et étrangers, sa liquidation devint inévitable en 1996.[50] A cette époque, la tension sociale dans la région des Grands Lacs et particulièrement en RDC était alors à un point tournant de l'histoire et les forces militaires s'organisaient de part et d'autres pour prendre le contrôle de certaines activités commerciales en vue de financer ce qui allait devenir une véritable tragédie.

Rappelons aussi qu'un article publié par la radio okapi pointe du doigt les éléments armés dans l'exploitation illégale de métaux précieux dans le Sud Kivu[51]. Dans cet article, le chef coutumier de Mwandjalulu accuse les groupes armés d'être responsables de l'exploitation illégale des métaux précieux dans la presqu'île d'Ubwari. Les éléments indexés dans cet article sont notamment les unités de la Force Navale, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), ainsi que les éléments Mai-Mai du Général Dunia Lwendama, et du groupe Yakutumba. Selon la même source locale, des trafiquants en provenance des pays voisins viennent aussi acheter des minerais à Uvira. Le porte-parole du Mwami (Paulin Mwanja Lulu) de Ubwari précise que cette exploitation génère trop souvent des tracasseries :

'Les trois groupes sont cantonnés dans la périphérie d'Ubwari. Ils exploitent les minerais. Parmi les incidents, il y a d'abord les tracasseries. Pour se nourrir, au lieu d'acheter avec l'argent qu'ils gagnent, ils font la pression sur la population. Les Capita doivent collecter auprès de la

population civile la nourriture, les poissons, le maïs, la farine, etc. Et ils doivent les acheminer là où se trouvent les militaires creuseurs, donc, en uniforme[52]."

En effet, plusieurs exportations de minerais dans la région du Kivu s'effectuent dans l'informel et souvent pas enregistrées[53]. Selon le rapport de Pole Institution effectué en Mai 2007, la cassitérite exportée seulement au Nord Kivu était évaluée autour de $ 25m en 2006, et l'or exporté à l'Ituri et Sud Kivu était évalué à $100m pour chacun. Mais seulement un petit montant de cette valeur a été officiellement enregistré : soit $ 7m pour la cassitérite au Nord Kivu, $ 2m de l'or pour le Sud Kivu et rien pour l'or en Ituri[54]. Pour toute quantité de la cassitérite extraite dans le district de Walikale et enregistrée comme acheminée vers Goma, et pas moins de la moitié de cette quantité est enregistrée comme arrivée à Goma et moins de la moitié de la valeur de cette marchandise figure dans le registre officiel d'exportation[55].

En outre, et tout juste avant la prise de Kinshasa, le Premier Ministre Likulya autorisait la création d'une nouvelle entreprise minière de type industriel, la Sakima (Société aurifère du Kivu et du Maniema), portant sur 47 concessions minières dont d'anciens sites de la Sominki. La part de l'Etat Congolais était à ce moment réduite à 7%.[56] Un peu plus tard cependant, à la veille des nouvelles hostilités, le président Laurent – Désiré Kabila signa un décret liquidant la Sakima et créa la Somico (Société Minière Congolaise), où l'Etat Congolais détenait 60% des parts. Mais, en Octobre 1998, Kabila perdit complément le contrôle de l'Est de la RDC lorsque éclata une rébellion soutenue entre autres par le Rwanda. Cette rébellion devint par la suite le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), et celui-ci prit le contrôle des activités minières de cette région en Juillet 2000. D'ailleurs, les minerais du Kivu constituèrent une source importante de conflits entre les factions et le contrôle du Coltan devint rapidement objet de pouvoir. Le commerce de la cassitérite et du Coltan concentré à Goma et exportés vers le Rwanda et l'Ouganda constitue une activité principale des élites Banyarwanda dans le Kivu, lesquels tentent de dominer sur une puissance des élites marchandes de Nande basée autour de Beni/ Butembo avec comme activités le commerce de Coltan, d'or d'Ituri et Sud Kivu vers l'Ouganda et le Burundi[57].

'Ces militaires viennent des territoires de Kalemie, Kongolo, Manono et Kabalo, attirés par le Coltan et l'Or. Leurs principales cibles sont les creuseurs artisanaux et les ' Misukumeni' ou transporteurs par vélos. Prosper Nyembo, administrateur de territoire assistant de Nyunzu, témoigne : 'Ils ravissent l'argent, les biens, les radios, les vélos, tout ça…. et ils fouettent même les gens. Hier, j'ai reçu un garçon. On lui a ravi 80.000 FC (USD$ 145), plus un poste de radio de dix piles. Alors les militaires voulaient le tuer même.'[58]

Au même moment les habitants de Walikale, fondent beaucoup d'espoir sur la sensibilisation des groupes armés pour leur désengagement afin de mettre un terme aux hostilités.

'Arrestations arbitraires, taxes illégales, travaux forcés, pillages, viols pour ne citer que ces exactions. Les populations de Walikale subissent au quotidien toutes ces violences que leur infligent les différents groupes armés qui opèrent dans ce territoire. Les responsables de ce territoire qui confirment ces exactions se disent incapables de sanctionner ces actes commis par des groupes armés qu'ils ne contrôlent pas. La majeur partie du territoire est contrôlée par plusieurs groupes Mai-Mai, le Pareco et les Forces Démocratiques de la Libération du Rwanda (FDLR), avouent-ils'[59]

En réalité et comme démontré si haut, le commerce du Coltan est à la base de conflits armés, de l'insécurité et du prolongement de la guerre dans cette région[60]. Autrement dit, le contrôle sur le commerce de minerais est un facteur important pour l'instabilité qui règne à l'Est du Congo. Pendant les récentes guerres, les commerçants de Beni/ Butembo par exemple, se procuraient une réglementation avantageuse pour leur commerce de minerais, tandis que les commerçants de Goma ont eu recours à la puissance militaire. La tenue de la conférence sur la paix à Goma et la proclamation officielle de la fin des hostilités dans cette région de la RDC n'ont pas réconcilié ces intérêts contradictoires. Les luttes politiques et militaires deviennent en partie une expression de la rivalité commerciale de produits miniers, mais cette rivalité commerciale de produits miniers est alternativement une expression de la loi du plus fort dans un secteur de conflit profond et prolongé[61].

Toutefois, rappelons que les compagnies multinationales n'ont pas été étrangères à cette situation de trafic et commerce illicite de Coltan au Sud Kivu[62] qui, loin de profiter à cette population a été plutôt une des causes de la continuité de la guerre et de la détérioration de la situation sociale et économique de la population de cette Région[63]. La section suivante retrace d'une manière générale l'évolution et l'impact du commerce de Coltan dans le Sud Kivu, depuis la colonisation jusqu'à nos jours.

4.1 L'exploitation du Coltan au Sud Kivu depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours

4.1.1 Sous régime colonial

'La Compagnie Minière Belge des Grands Lacs' (MGL) a commencé sa prospection dans le Sud Kivu en 1902. Les colons belges ne vont s'intéresser aux mines du Kivu qu'après 1909 lorsque les géologues Joye et Lewin démontrèrent que les mines constituaient l'axe et le pivot de l'économie du Kivu. C'est seulement en 1923 que MGL extrait son premier minerai à Mufwa dans le district de Kabare au Sud Kivu. Entre 1920 et 1940, le Ministre des colonies Louis Franck concrétise l'orientation de l'économie du Kivu vers le secteur minier en instruisant les sociétés minières créées en ces termes : « rapportez nous les cailloux qui paient ».

Cette ruée vers les minerais va être accompagnée par un développement des infrastructures pour faciliter l'évacuation des minerais. Donc, il ne s'agissait pas seulement d'ouvrir les mines et carrières, il faillait aussi tracer des routes dans les forêts, construire des barrages hydroélectriques[64], des lignes électriques à haute tension, des transformateurs et des réseaux de distribution de courant basse tension, installer des systèmes de triage de minerais, des ateliers perfectionnés de construction et maintenance, gérer une flotte de transport (véhicule tout-terrain, camions, et même avions).

En outre, les sociétés minières au Kivu avaient des responsabilités sociales. C'est ainsi qu'il y a eu construction des hôpitaux, des écoles, des camps des travailleurs, etc. C'est de cette période, et un peu plus tard, que datent, au Kivu :

Le traçage des bretelles routières : Bilalombili-Elila via Kamituga qui forme une boucle greffée sur la Nationale 2 Bukavu-Kasongo en 1920 ;Tukenga-

Kakemenge-Lugushwa ; Nyangezi-Kirungutwe via Luhwinja et Burhunyi ; Kigulube-Luyuyu via Nzovu ; Kigulube-Phibraki(Mulamba) ; et Katshungu-Swiza via Lulingu.

La construction des centrales hydroélectriques de Mungombe, sur la Zizi (pour les exploitations minières de Kamituga) et de Lubilu (pour les exploitations minières de Lulingu).

La construction des hôpitaux de Kamituga et de Lulingu, *des écoles primaires* de Nzombe, Kamituga (Tshanda puis Tangila), Lugushwa, Twangiza, Kigulube et de Lulingu et des *Missions Catholiques* de Kamituga et de Lulingu.

4.1.2 Période de l'indépendance

A la veille de l'indépendance, les filiales de la CFL se transforment en SARL. Les politiciens congolais cherchèrent à rompre avec la charte. Cette rupture ne s'est limitée qu'à un simple changement de nom de la société qui s'appela désormais la Kivumines. Les troubles politiques de 1960 à 1964 ont diminué les activités aussi bien dans les centres miniers de la Minière des Grands Lacs (MGL) que dans ceux de la Kivumines, de la Cobelmin et de la Sysmetain au Kivu.

Au lendemain du 30 juin 1960, les européens des sociétés minières sont rentrés massivement et brusquement en Europe. Même observation au déclenchement de la rébellion Muleliste en 1964 : les centres miniers de la MGL de Kamituga et de Lugushwa résistent aux rebelles alors que ceux de la Kivumines, de la Cobelmin et de la Sysmetain leur cèdent sans coup férir.

4.1.3 Période sous Mobutu

Le 11 mai 1967 et le 12 décembre 1968, le Président Mobutu et le Ministre des mines signent respectivement l'Ordonnance-loi n° 67/231 et l'Arrêté ministériel n°0039 portant législation sur les mines et hydrocarbures. La MGL et la Cobelmin deviennent respectivement MGL-Congo et Cobelmin-Congo. Cette nouvelle législation ne retire pas aux centres de miniers de MGL-Congo, de la Kivumines et de la Cobelmin-Congo leur statut de concessions minières couvertes de titres exclusifs. Elle insiste par contre sur le rôle de locomotives du développement socio-économique que doivent jouer ces sociétés dans les contrées qui les abritent.

Bien que l'Etat ne détienne pas d'actions dans ces sociétés, le Ministre des mines de cette époque y nomme des Commissaires du Gouvernement chargés de contrôler entre autres si les sociétés jouent effectivement le rôle de locomotive de développement socio-économique des contrées qui les avaient accueillies. La MGL-Congo a toujours joué correctement ce rôle. Par contre il 'en a pas été de même pour Cobelmin-Congo et encore moins par Kivumines.

Entre 1969-1970, les trois sociétés entament un début de fusion, à dominance Cobelmin, qui fait de Kamituga le siège social de sa direction générale. C'est alors que les sociétés minières commencent effectivement à manifester leurs contributions dans le développement des centres miniers de Kamituga, Lugushwa, Twangiza, Kigulube et Lulingu, en territoires de Mwenga et Shabunda.

Rappelons cepandant que La Cobelmin-Congo qui était située à Lulingu n'a pas véritablement joué son rôle de locomotive de développement. En effet, la Cobelmin n'était qu'un sous-traitant des Belgikamines, Kundamines, Kinoretain, Minerga, etc.

Ainsi, le 20 Mars 1976, les neuf sociétés minières (MGL-Congo, Cobelmin-Congo, Kivumines, Phibraki, Belgikamines, Kundamines, Kinoretain, Minerga et Sysmetain) datant de l'époque coloniale se fusionnent pour la création d'une nouvelle société (SARL) dénommée Société Minière et Industrielle du Kivu, Sominki en sigle.

Cette Société Minière et Industrielle du Kivu a été fondée en 1976 par une fusion de plusieurs petites compagnies minières comme décrit ci-haut. Pendant une dizaine d'années, le cours mondial de la cassitérite s'élèvera sous l'effet combine d'une forte demande d'étain pour l'emballage en 'fer blanc' et pour la soudure dans les équipements électroniques. Ce qui a permis à la société de maintenir jusqu'en 1988 un niveau de production supérieur à celui de 1983[65]. Depuis lors, cette société a évolué en dents de scie. Pour ne prendre que la production de la cassitérite, on constata un passage de la production de 5.138 tonnes en 1976 à 1.626 tonnes en 1991.[66]

Cette baisse de la production due à la vétusté de l'outil de production et au non réinvestissement ne devrait amener la Sominki qu'à la faillite. Les années 90 auront été fatales à la grande société minière du Kivu. Plusieurs facteurs ont concouru à la chute de la Sominki, parmi lesquels : la lassitude du milieu financier belge impliqué dans l'exploitation des ressources naturelles du Congo ; la baisse de l'intérêt selon que les générations passent ; et la politique prédatrice qui était d'application à cette époque.

RD Congo- Principales Entreprises de l'Etat (2006)

Entreprise	Location	Produits	Concession/ Surface	Droits Miniers	Nombrer d'employés
Gecamines (Générale des Carrières et des Mines)	Katanga (Kolwezi, Likasi, Kambove, Kipushi , Lubumbashi)	Cuivre , Cobalt, Zinc, Coal, Limestone, Germenium	21,500 km2	42 PE 59 PER	13.359
OKIMO (Office des Mines d'Or de Kilomoto)	Ituri Mongwalu Watsa	Or	83,000 km2	49 PE	2.664
MIBA (Miniere de Bakwanga) 80% government 20% Mwana Africa	2 Kasai	Diamants	62,000 km2	65 PER 151 PE	5,802
SOMINKI (Société Minière et Industrielle du Kivu)	Kivu, Kalima, Kamituga, Punia	Cassitérite Wolframite Coltan, Or Monazite	90.08 km2	40 PE	4,209
EMK-Mn (Entreprise Minière de Kisenge-Manganèse)	Kisenge	Manganèse	1940 Ha	1PE	444
SODIMICO (Société de Développement Industriel et Minier du Congo)	Katanga (Musoshi, Kisenda et Kimpe)	Cuivre, alloys, Cobalt	827.23 km2	5PE	2,811

Source : CAMI ; PE=Exploitation Permit /PER=Exploration Permit[67]

En 1995, la Sominki a été vendue à la société minière américaine Cluff Mining et au Canadian Banro Corporate. L'année suivante, Banro rachètera les actions de Cluff Mining en faveur du projet de convention minière à la base de la création de la Société Aurifère du Kivu et de Maniema, la Sakima en sigle.[68]

Après plusieurs batailles en Justice à New York, au Cap et ailleurs, il a été convenu que la société mère de la Sakima, la Banro, pourrait garder les concessions aurifères congolaises, mais qu'elle perdrait le contrôle de la Sakima qui, depuis 2002, semble inactive. Cependant et d'après le site du cadastre minier, qui est responsable de l'attribution de toutes les concessions en RD Congo, les concessions de cassitérite et de Coltan dans les Kivu appartiennent toujours à la Sakima.[69]

4.1.4 Période Laurent- Désiré Kabila

Le 29 Juillet 1998, feu le President Laurent-Desire Kabila annula le contract de Banro et confia la Sominki à la Société Minière du Congo (Somico). Cela va engendrer beaucoup de réactions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Un décret présidentiel fut signé le 13 mars 2003. Depuis ce temps, jusqu'aujourd'hui, les contradictions entre la Société Minière du Congo (Somico) et Banro continuent à opposer les responsables de ces deux sociétés ainsi que les populations civiles des milieux concernés par l'exploitation minière, en fonction des intérêts attendus.

A la fin du mois d'août 2007, la Société Minière du Congo (Somico) établie par le gouvernement de Kabila le 29 Juillet 1998 en remplacement de Sakima , qui exigeait à la Sominki des concessions, a été vaincue à la Cour Suprême de Justice du Congo par Baron le 20 Novembre 2006[70].

La Somico qui selon le décret de 2003 est réputée ne plus exister, a annoncé, à Bukavu, dans un communiqué de presse avoir signé un contrat de partenariat sous forme de « joint venture » avec la société suisse Aurex en vue d'un investissement de 50.000.000 dollars US. Pendant ce temps, la Banro est toujours au stade d'exploration en vue d'un plan d'investissement non connu, voire non élaboré à ce jour.

4.2 Impact et source de conflits dans le Sud Kivu

C'est depuis le déclenchement de la guerre en 1998 que le Coltan joue un rôle important dans le prolongement des conflits et l'instabilité à l'Est de la République Démocratique du Congo[71]. Un enjeu tel pour les grandes puissances, leurs multinationales compagnies[72], et les pays voisins contribuent et enfoncent la misère, alimentent l'insécurité et la désolation de la population du Sud Kivu dans l'indifférence quasi-générale, malgré les quelques déclarations de bonnes intentions[73]. Le controle de l'exploitation et de la commercialisation du Coltan par les différents groupes armés a aussi privé l'Etat Congolais des revenus importants.

Les territoires de l'Est où se trouvent les rebelles connaissent de situations graves : le taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans a atteint 30%.[74] La pénurie alimentaire causée par l'appât facile du gain suscité par les compagnies multinationales pour le commerce du Coltan, a entraîné des morts[75] et des maladies dues à la malnutrition.[76]

La question fondamentale est de savoir si le développement du commerce de Coltan et autres minerais dans cette région du Sud Kivu répond particulièrement aux besoins humains et socio-économiques de cette population.

4.2.1 Les ressources naturelles et la guerre

La tension dans la partie Est de la RDC a commencé à monter avec l'arrivée massive des réfugiés Hutu Rwandais en Juin 1994. En 1995, le parlement Congolais a adopté une résolution de dépouiller aux Congolais d'origine Rwandaise de leurs droits. Le Gouverneur du Sud Kivu donna l'ordre à la population parlant le Kinyarwanda de quitter le territoire en 1996[77]. Le Rwanda a répondu à cette décision en soutenant la rébellion menée par Laurent Désire Kabila contre le pouvoir central de Kinshasa. C'est ainsi que le conflit commença à l'Est en 1996 et prendra fin au milieu de l'année 1997. Kengo wa Dondo, ancien Premier Ministre du gouvernement Congolais essaya de relancer les secteurs miniers et sera contrecarré par cette guerre dite de Septembre 1996[78].

En 1998, une rébellion anti-Kabila débuta avec le soutient de l'Ouganda et du Rwanda, pays voisins de la RDC. Cette rébellion prendra fin en 2002 lors des accords signés en Afrique du Sud à Sun City le 19 Avril. Malgré ces accords de cesser le feu, les conflits armés continuent de la même façon,

– certains continuent à utiliser la violence pour protéger leurs intérêts[79]. L'Ouganda et le Rwanda continuent à contrôler et maintenir illégalement les commerces de ressources naturelles dans cette partie de la région.[80]

Le conflit émanant des années 1990 était motivé par les tensions et haines ethniques, profitant de la chute de l'Etat et de l'abondance en ressources naturelles. Les points chauds ont été enregistrés dans les provinces du Kivu et en Ituri, particulièrement dans les endroits où se trouvaient les réfugiés en provenance de pays voisins, plus particulièrement les Hutus Rwandais et l'armée de résistante du seigneur de l'Ouganda[81]. Actuellement, la montée de conflit au Kivu est alimentée par Laurent Nkunda, qui prétend apporter une protection aux Banyamulenge, Congolais Tutsi contre les menaces et persécutions de groupements Mai-Mai[82].

Dans tous les cas, les ressources naturelles ont suscité et continuent à suscitér des conflits armés et alimentent de tensions permanentes dans cette région du Sud Kivu. Ces minerais en particulier, ont financé les violences et font des bénéfices aux groupements concernés. En effet, cette guerre a pris une portée économique, une mafia institutionnalisée pour l'accumulation des richesses naturelles avec pour objectifs : le maintien de conflits, l'accession aux richesses naturelles et le contrôle de la production et du commerce de minerais. Un récent article publié par la Radio Okapi souligne que : *'la population de Kasuo, en particulier, et de Lubero en général a souffert et continue de souffrir à cause de la présence des rebelles hutu rwandais. Les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) vivent sur le dos de la population. Ils pillent les villages, empêchent la population d'accéder aux champs, violent les femmes[83] et instaurent les taxes dans des carrières minières…'*[84]

Ce système du commerce militarisé est contrôlé par un réseau comprenant des hommes d'affaires, des acteurs politiques Congolais et les officiers supérieurs des armées Rwandaise, Ougandaise et voire Congolaise[85]. L'objectif est de se faire de l'argent à partir du commence des minerais. La politique économique de cette guerre a été largement rapportée par les chercheurs, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), et par certains rapports officiels. Beaucoup d'acteurs qui opéraient dans le commerce de minerais du Congo vers les années de haut conflit militaire et tension ethnique continuent à opérer jusqu' aujourd'hui[86].

4.2.2. Les ressources naturelles comme moyen de survie

Une des grandes conséquences la plus dévastatrice de cette guerre était le niveau de déplacement de la population[87]. Au moment où la guerre offrait des occasions de violence, le commerce des ressources naturelles offrait les moyens de survie pour la population déplacée. Prostitutions, petit commerce de mines, artisanal minier et forestier pour ne citer que ceux-là, constituaient les activités quotidiennes pour cette population en déplacement forcé. L'essentiel est de gagner l'argent et trouver de quoi manger et investir dans les secteurs qui génèrent l'argent facilement. De ce fait, le secteur agricole a été abandonné à son triste sort et est devenu mois attractif suite au temps qu'il met pour obtenir les résultats.

4.2.3. La guerre et la conservation de la forêt

Une autre conséquence inévitable de cette guerre était la menace de la biodiversité, l'écologie[88] et de la population indigène tel que les pygmées vivant dans la forêt équatoriale.

La forêt équatoriale est l'une des grandes forêts importantes au monde en raison de la conservation des espèces, de l'écosystème mondial. Elle couvre le un cinquième (1/5) de l'ensemble de la forêt tropicale du monde. Les parcs nationaux du Congo sont utilisés comme lieux de refuge par les déplacés des guerres, des réfugiés et de différentes forces armées.[89] Ils contiennent un important dépôt des minerais naturels comme dans le cas du parc national de Kahuzi-Biéga qui attire de nombreux immigrés économiques. Au stade humain, les Batwa, autrement connus comme 'pygmées' et catégorisés comme le peuple de la forêt, sont considérés comme les marginalisés de la société Congolaise, discriminés et perdent accès à leur terres traditionnelles. La guerre a accentué leur misère et les a exposés aux violences humaines et à la merci de différents groupes armés[90].

4.2.4 Ethnie impliquée au commerce de minerais

Là où un conflit prend une dimension ethnique, et a pour origine les ressources naturelles et le commerce de minerais, l'implication de l'ethnie dans la chaîne commerciale de minerais reste inévitable. Pour ceux qui sont directement impliqués dans ce commerce, l'influence ethnique

devient un instrument de méfiance dans les rapports commerciaux au regard de l'insécurité et de l'instabilité que présente la région[91]. La coterie ethnique peut entraîner une compétition ethnique basée sur la conquête de terrains. Cependant, il est raisonnable de croire que dans des zones de conflits qui entraînent de grandes influences de la population et des mouvements permanents de réfugiés, de nouveaux groupes avec une nouvelle influence et sociale doivent inévitablement naître.

4.2.5 Le rôle des militaires et groupements armés dans le commerce du Coltan

La République Démocratique du Congo traverse une période de transition non stable – de la guerre vers une économie de paix. Les deux Kivu et l'Ituri sont sujets à plus d'incertitude due au rôle actif que le commerce de Coltan a joué pendant le conflit. Cependant, le gouvernement central du Congo a manifesté sa volonté de négocier et d'amener les groupes armés à se rendre[92].

En octobre 1999, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD/Goma) remit les sociétés Sakima et RMA à Banro, à la condition que lui soit versée une redevance forfaitaire de 300 000 $US par mois[93]. Comme la condition n'était pas satisfaisante, le RCD reprit la main et déclara ces biens abandonnés, et donc ouverts à négociation à tout investisseur. D'ailleurs, les recherches ont aussi prouvé que l'armée Rwandaise aurait ainsi récolté 250 millions de dollars en 18 mois grâce au trafic illégal de ce minerai – le Coltan, dont le Rwanda est dépourvu. Cette exploitation minière illégale encourage le maintien d'armées étrangères au Kivu, et mettent en péril l'écosystème forestier de la région. Les trois États (Ouganda, Burundi et le Rwanda) mis en cause par le rapport Onusien ont nié leur implication dans ce trafic du Coltan.

En outre, « Il existe des lois dans la partie du Congo contrôlée par le RCD, l'exploitation des ressources se fait selon cette législation, ceci est valable pour le RCD comme pour ses partenaires étrangers, quelle que soit leur nationalité », a déclaré Azarias Ruberwa, Secrétaire Générale du RCD. A Goma par exemple, le Coltan se vend entre 100 et 200 dollars le kilo.

Le mouvement rebelle a aussi instauré un véritable Etat dans la région placée sous sa tutelle. Il a même privatisé la Société minière des Grands Lacs (Somigl) qui avait le monopole d'exportation du Coltan[94] dans les zones qu'il contrôle[95]. La SOMIGL, créée le 20 novembre 2000 par le RCD,

devait payer un million de dollars mensuels au mouvement rebelle pour ce monopole et s'était engagée à acheter jusqu'à 100 tonnes par mois de Coltan aux exploitants locaux pour les exporter[96]. Cependant, elle n'est pas parvenue à acheter et à exporter que 27 tonnes en deux mois et 19 tonnes le mois qui suivait.

Rappelons que le Coltan, ou colombo-tantalite, est utilisé dans les alliages soumis à de très hautes températures (armement et aéronautique), ainsi que dans la fabrication des téléphones portables. Les principaux gisements se trouvent en RDC. Après les négociations, le point le plus important était la capacité des gouvernements Congolais, Burundais, Rwandais et Ougandais de monter des opérations militaires conjointes pour stopper les opérations méchantes de groupements armés dans ces zones. Sans la coordination militaire conjointe, il est certain que certaines zones de Kivu ne seront pas sous controle entier du gouvernement Congolais[97].

Coltan et les groupements armés[98]

Province Orientale	Maniema	Nord Kivu	Sud Kivu
Mambasa (UPDF/ FLC) Bafwasende (UPDF/ FLC)	Punia (RPA/RCD) Kalima (RPA/RCD) Kama (RPA/RCD) Saramabila (RPA/ RCD)	Masisi (RPA/RCD) Walikale (RPA/RCD) Myanga (RPA /RCD) Kibabi (RPA/RCD) Pinga (RPA/RCD) Katanga Manono (RPA/RCD)	Shabunda (RPA/ RCD) Ninja (RPA/RCD) Kalehe (RPA/RCD) Walungu (RPA/RCD) Walikale (RPA/RCD) Bunyakire (RPA/ RCD)

4.2.6 Rôle et implication des acteurs internationaux dans le commerce de minerais du Sud Kivu

Les acteurs internationaux jouent un rôle très important dans l'exploitation des ressources minières du Sud Kivu[99]. Les rapports de : Global Witness[100] ; Human Rights Watch ; Panel des experts ; Rights and Accountability in Development (RAID)[101] et autres démontrent combien nombreux d'acteurs internationaux sont exclusivement motivés par le profit que génère le commerce des minerais au Sud Kivu. En outre, la présence des compagnies minières Asiatiques au Sud Kivu augmente le jour au jour, et il

est temps de s'interroger sur les responsabilités sociales de ces entreprises et comment un commerce clair et transparent peut être développé dans cette région.[102]

Les enquêtes faites par Barthelemy Kilosho démontrent aussi l'impact des multinationales dans le commerce du Coltan au Sud Kivu. Selon cette étude, les multinationales Américaines (Kemet, Cobot Corporation, et Eagle Wing Resources), Belges (Sogem filiale de Vicore), Suisses (Finconcord), Allemandes (Bayer) et Sud-Africaines étaient toutes impliquées (directement ou indirectement) à l'exploitation du Coltan à l'Est de la RD Congo[103].

Bien que ces sociétés multinationales passent souvent à travers d'autres sociétés afin d'acheter le minerai, la plupart d'entre elles étaient citées par le rapport des experts de l'ONU sur le pillage de ressources naturelles de la RD Congo.[104]

Ce rapport des experts de l'ONU, publié le 24 Octobre 2002 et transmis au Conseil de Sécurité, dénonce en outre, qu'en dépit du retrait des armées étrangères de la République Démocratique du Congo, le pillage des ressources naturelles du pays par des 'groupes criminels associés aux armées Rwandaise, Ougandaise, Zimbabwéenne et au gouvernement de la RDC se poursuit. Le rapport cite 54 personnes, dont plus d'une vingtaine de responsables militaires ou politiques du Rwanda, d'Ouganda, du Zimbabwe et de la RDC, considérés comme les dirigeants de réseaux exploitant les richesses de ce pays.[105]

Liste des entreprises impliquées dans le commerce illicite du Coltan et tantale au Kivu :

CONMET UGANDA	Coltan tranding	Mr. Salim Saleh
AFRIMEX	Coltan trading	UK
AMALGAMATED METAL COR.	Coltan trading	UK
CABOT CORPORATION	Tantalum processing	USA
COGECOM	Coltan trading	BELGIUM
EUROMET	Coltan trading	UK
FINCONCORD SA	Coltan trading	SWITZERLAND
FINMINING	Coltan trading	SAINT KITTS
H.C. STARCK GmbH & Co	Coltan processing	GERMANY
KEMET ELETRONICS	Capacitor/Manufacture	USA
MALAYSIAN SMELTING COR.	Coltan processing	MALAYSIA

NAC KAZATOMPROM	Tantalum processing	KAZAKHSTAN
NINGXIA NON FERROUS METALS	Tantalum processing	CHINA
PACIFIC ORES METALS	Coltan trading	HONG KONG
RAREMET Ltd	Coltan trading	SAINT KITTS
SLC GERMANY GmbH	Coltan trading	GERMANY
SOGEM	Colta trading	BELGIUM
SPECIALITY METALS COMPANY SA	Coltan trading	BELAGIUM
TRADEMET SA	Coltan trading	BELGIUM
TRINITECHINTERNATIONAL Inc	Coltan trading/ exploitation	USA
VISHAY SPRAGUE	Manufacture	USA-ISRAEL
EAGLE WINGS RESOURCES	Coltan exploitation	RWANDA

44. Article publié sur www.culturek.net a la date du 2006/06/06 19 :07 :37
45. Pour plus de détails concernant cette petite histoire, voire les dossiers de Didier de Failly, *op.cit.* et celui de Aloys Tegera (Dir.), *Le Coltan et les populations du Nord Kivu , Goma , Pole Institute , février 2001.*
46. La route commerciale du Coltan Congolais – Grama, Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique – Patrick Martineau – May 2003 p. 18
47. Idem
48. Covalence Analyst Papers - Le Commerce International du Coltan (Colombo Tantalite) – Quelle utilité sociale pour la population locale du Nord et Sud Kivu en RDC. Barthélemy Kilosho, Université CEPROMEC du Bujumbura (Burundi), Genève 05.06.2006
49. Bunia : Exploitation de l'or, deguerpissement des creseurs artisanaux dans les concessions de l' Okimo – 10/05/2008 - http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18560
50. La route commerciale du Coltan Congolais – Grama, Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique – Patrick Martineau – May 2003 p. 19
51. www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18445 Uvira : exploitation illégale de métaux précieux, les éléments armes pointes du doigt- 03 Mai 2008 a 11 :01 :47
52. Uvira : exploitation illégale de métaux précieux, les éléments armes pointes du doigt. Sud Kivu le 03 Mai 2008 - http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18445
53. Unofficial Translation of '*Rules for sale : Forma land informal cross-border trade in Eastern DRC*" – A pole Institute Report – Goma, May 2007
54. Idem
55. Idem
56. La route commerciale du Coltan Congolais – Grama, Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique – Patrick Martineau – May 2003 p. 19
57. Idem
58. Axe Kalemie- Nyunzu- Kongolo : la population se plaint des tracasseries de militaires non brassés- Radio Okapi 19 Mai 2008 a 10 :27 :15 available at http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18685
59. Walikale: 15 groupements sur 18 sous contrôle de 10 groupes armes differents –Radio Okapi Nord Kivu 05 Mai 2008 a 11 :55 :55 available at http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18466
60. Programme Amani : L'axe Sake-Mushaki-Bihambwe se stabilise – Radio Okapi – 11/05/2008 http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18568
61. '*Rules for sale : Forma land informal cross-border trade in Eastern DRC*" – A pole Institute Report – Goma, May 2007
62. Supporting the War Economy in the DRC : European Companies and the Coltan Trade – Five cases studies – An IPIS report , January 2002
63. Lire : Afrimex (UK) DRC – Complaint to the UK National Contact Point under the specific Instance Procedure of the OECD Guidelines for Multinational Enterprises- Global Witness – 20/02/2007
64. 80% de l'énergie produite en 1952 étaient consommés par cette industrie
65. Didier de Failly, Coltan : Pour Comprendre…, L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2000-2001, p.3
66. Différents rapports de la Banque Centrale.
67. Quoted in "Democratic Republic of Congo: Growth with Governance in the Mining Sector – Draft, 19 November 2007. pg. 43
68. www.globalwitness.org in « la paix sous tension : dangereux et illicite commerce de la cassitérite à l'Est de La RD Congo », p.15.
69. Rapport de Global witness , opcit,p15
70. '*Rules for sale : Forma land informal cross-border trade in Eastern DRC*" – A pole Institute Report – Goma, May 2007
71. Lire article suivant : Walikale : 15 groupements sur 18 sous contrôle de 10 groupes armes differents. 5 Mai 2008 - http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18466
72. Lire: United Nations Whitewashes Canadian Mining Companies Operating in DRC – September 27, 2003 available at http://www.miningwatch.ca/index.php?/AMF_Adastral/United_Nations_White
73. http://www.monde-solidaire.org/spip/articles.php3?id_article=160
74. FAO, idem
75. E.g 'Access to health and violence in Congo (DRC), Médecins Sans Frontières, Decembre2001: 'No End in Sight – The Human Tragedy of the Conflict in the DRC', Christian Aid, Oxfam GB and Save the Children UK, August 2001.
76. Le Commerce International du Coltan (Colombo Tantalite) – Quelle utilité sociale pour la population locale du Nord et Sud Kivu en RDC. Barthélemy Kilosho, Université CEPROMEC du Bujumbura (Burundi), Genève 05.06.2006
77. Natural Resources and Trade Flows in the Great Lakes Region – Initiative for Central Africa (INICA)
78. The state vs. the people, pg 28

79. Rutshuru : les habitants de Rugari coinces par l'insecurite et la misere – Radio Okapi – 09/05/2008- http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18549
80. Natural Resources and Trade Flows in the Great Lakes Region – Initiative for Central Africa (INICA)
81. DR Congo : End the Horrific Suffering in Eastern Congo – Human Rights Watch - 23/04/2008 http://www.hrw.org/english/docs/2008/04/22/congo18616.htm
82. Butalongola : Les FDLR et le Pareco attaquent encore l'armee Congolaise – Radio Okapi 08/05/2008 available at http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18527
83. Film : Notre Corps…leur champs de bataille – Our Bodies…their battleground : Gender – based violence during conflict – September 2004 available at http://www.irinnews.org/filmtv.aspx
84. Butembo: rapatriement, les FDLR posent un préalable- Radio Okapi le 18 Mai 2008 a 16 :04 :30 – available on http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18680
85. Natural Resources and Trade Flows in the Great Lakes Region – Initiative for Central Africa (INICA) pg.29
86. idem
87. Lire – Tchomia : les deplaces veulent rentrer dans leurs milieux – Radio Okapi – 11/05/2008 http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18566
88. Lire : 'DRC-Rwandese controlled east : Devastating human toll', Amnesty International, June 2001 et Redmond , Ian. ' Coltan Boom, Gorilla Bust. The impact of Coltan mining on gorillas and other widlife in Eastern DRC Congo'. Born Free Foundation and Dian Fossey Gorilla Fund Europe, May 2001.
89. CIFOR 2007, lire aussi Baruma 2000.
90. Lire-Les Pygmées persécutés en RDC – Available at http://www.afrik.com/article7445.html
91. Ziralo : La population civile cohabite avec les FDLR et les Mai-Mai- Radio Okapi – 10/05/2008 http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18561
92. Lire- Mbororo, RLA, SPLA : L'Assemblée nationale appelle le gouvernement a leur désarmement et a leur rapatriement – Radiookapi , 08/05/2008 - http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18515
93. Lire-Le Coltan congolais, objet de toutes les convoitises, 2001, http://www.afrik.com/article2630.html
94. Supporting the War Economy in the DRC : European Companies and the Coltan Trade –Five cases studies – An IPIS report , January 2002
95. Lire- Le Coltan congolais, objet de toutes les convoitises, 2001, http://www.afrik.com/article2630.html
96. Idem
97. Lire-Kimua: Absence de l'autorité de l'Etat, règne des Forces Democratiques pour la Liberation du Rwanda (FDLR) – Radio Okapi – 08/05/2008 available at http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18528
98. Source: All Party Parliamentary Group on the Great Lakes and Genocide Prevention, UK House of Commons, Report of a Visit to DRC, 2nd -6th August 2001.
99. Lire-Supporting the War Economy in the DRC: European companies and the Coltan trade – January 2002
100. Lire: Digging in Corruption – Fraud, abuse and exploitation in Katanga's copper and cobalt mines – Global Witness, July 2006.
101. Lire : Unanswered questions : Companies, Conflicts and the Democratic Republic of Congo – (RAID – April 2004)
102. Lire-Lubumbashi : Une entreprise minière Chinoise fermée sur décision du Ministre – Radio Okapi – 22/05/2008 a 15 :10 :28 available at http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18759
103. Kilosho, B., Le commerce international du Coltan : Quelle utilité sociale pour la population local du Nord et Sud Kivu en RDC, Genève, 2006, pp. 7-8
104. Report of the UN Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources of the DRC Congo, 12-0402001, pg. 215
105. Article publie sur www.culturek.net – See also Congo: The Western Heart of Darkness by Asad Ismi, in the Canadian Centre for Policy Alternatives Monitor, October 2001, also published in Briarpatch , November 2001.

5
Structure Administrative et Juridique de l'exploitation des ressources minières au Sud Kivu.

5.1 Cadre Administratif

L'industrie minière au Sud Kivu ayant fait faillite a laissé place à un vaste secteur informel. Même l'administration officielle est loin de connaître le nombre total d'exploitants artisanaux qui oeuvrent dans le Sud Kivu. Selon la Division Provinciale des Mines du Sud Kivu, on estime à 20.000 le nombre d'artisans miniers. Au Nord Kivu, on pourrait avoir le même chiffre. On aurait donc près de 40.000 personnes impliquées dans cette activité dans les deux Kivu.

Les exploitants artisanaux travaillent sans cadre juridique précis : sans contrat de travail, sans protection sociale, sans horaire, sans assurance et même sans soins médicaux. Ils sont rémunérés en fonction de la quantité produite et sont donc en proie aux aléas.

Un ancien employeur de la Sominki devenu artisan minier d'un exploitant privé, explique :

« A l'époque de la Sominki, je ne gagnais pas grand-chose : autour de 50$ par mois. Mais, le travail avait un horaire précis. J'avais droit aux soins médicaux de la société et toute ma famille, je pouvais rêver de la pension mais aussi j'achetais des produits à la cantine de la société. Aujourd'hui, je gagne un peu plus (peut être 100$ par mois) mais en travaillant presque jour et nuit et sans assistance ni en soins médicaux, ni d'espoir d'être pris en charge en cas d'invalidité et de vieillesse… Le peu d'argent gagné est par ailleurs dépensé en achetant des produits manufacturés à des prix très chers parce que la cité n'est plus approvisionnée que par avion. Tenez, quand je reviens de la mine après 2 jours, je peux y revenir avec 10 dollars. Mais, une bière (75cl)

coûte 2,5$. Il m'est vite arrivé de consommer 4 bières, pas plus, avec les amis. Comptez.. Il reste combien… Je rentre dans la mine et ainsi de suite… ».

5.2 Cadre Juridique

Le cadre juridique pour l'exploitation minière au Sud Kivu existe, du moins formellement. Le code minier de 2002 est suffisamment clair (loi n°007/2002 du 11 juillet 2002). Il n'y a pas de particularité pour le Coltan.

L'exploitation minière formelle par les industries extractives étant en faillite, le secteur artisanal a pris de l'ampleur.

Son encadrement juridique n'est pas encore performant à cause d'une part de la difficulté, pour les propriétaires fonciers, à comprendre que le code minier a préséance sur le code foncier. Il s'ensuit des conflits entre d'une part les éleveurs et les exploitants miniers détenteurs des permis de recherche ou d'exploitation du cadastre minier, entre les exploitants miniers bénéficiaires des contrats fonciers et les propriétaires des carrés miniers détenteurs des certificats du cadastre minier et enfin entre les chefs coutumiers et les propriétaires des titres miniers, et surtout entre les sociétés minières et les artisanaux sans titres et qui ne peuvent être engagés par ces sociétés au vu du nombre écrasant. En effet, même si les sociétés investissaient dans les mines, il serait pratiquement impossible d'engager les 40.000 exploitants.

Par ailleurs, la multiplicité des services intervenants est telle que l'activité artisanale échappe au contrôle administratif. Beaucoup d'artisans travaillent sans détenir la carte d'exploitant de la Division des Mines.

Les acteurs qui sont directement impliqués dans l'exploitation de mines et qui ont été définis par le ministère de mines sont au nombre de quatre[106] :

- les creuseurs : sont actifs dans les concessions minières et exercent le métier de creuseur de mines,
- les négociants ambulants : rodent tout autour de concessions pour acheter les minerais auprès de creuseurs
- les négociants résidants : vivent dans des concessions et achètent les minerais auprès des creuseurs
- les comptoirs d'achat agrées : sont ceux qui ont l'autorisation d'exporter les matières premières vers l'extérieur du Congo.

L'exercice de leur fonction est conditionné par la détention de cartes d'exploitants. On distingue trois catégories de cartes[107] :

- la carte modèle A : est celle qui est attribuée aux négociants ambulants et résidants. Elle coûte 250$ US ;
- la carte modèle B : est celle qui est attribuée aux comptoirs d'achats agréés. Elle coûte 3000 $ US pour la cassitérite et 10.000$ pour le Coltan ;
- la carte modèle C : est celle qui est attribuée aux creuseurs ; elle coûte 20$ US.

Cependant, s'agissant des comptoirs, il faut préciser qu'en plus de la carte, il y a la redevance annuelle. Ces taxes sont résumées dans le tableau ci-après en $

Table 3 : les redevances du secteur minier en $ US.

	Diamant	**Or**	**Coltan**	**Cassiterite**	**Wolfram**
Redevance annuelle	200.000	50.000	20.000	6.000	30.000
Caution	50.000	25.000	10.000	3.000	
Frais de dépôt	500	500	400	400	400

La durée de chacune de ces cartes est d'un an renouvelable pour la même durée sans limitation (article 111 du code minier 2002).

Le détenteur d'une carte d'exploitant artisanal est tenu de respecter les normes en matière de sécurité, d'hygiène, d'utilisation, de l'eau et de protection de l'environnement qui s'applique à son exploitation[108]. En cas de non respect de l'une de ces obligations, la carte d'exploitant peut lui être retirée soit par le Chef de division des mines, soit par le représentant local qui l'a émise, et cela après une mise en demeure de trente jours.

La carte d'exploitant n'autorise pas son détenteur de transformer les produits de l'exploitation artisanale. Toutefois, celle-ci ne peut se faire que moyennant autorisation préalable accordée par le ministre.

106. Division provinciale des Mines et géologie, rapport général des états des lieux), octobre 2003
107. Division provinciale des mines et géologie, op cit,p3
108. Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant règlement minier dans son annexe 5

6
Forme d'Exploitation et Commercialisation

6.1 Forme d'exploitation industrielle

6.1.1 Période Coloniale

Pendant l'époque coloniale, les sociétés minières avaient un impact sur la vie socio-économique dans le Sud Kivu. C'est pourquoi Didier de Failly déclare que « ces entreprises minières ont véritablement marqué les paysages physiques et sociaux et modelé même une culture : le Kivu connaissait l'équivalent des « mangeurs de cuivre » de la Copperbelt ou des « gueules noires » des charbonnages en Europe ».[109]

6.1.2 De l'indépendance au début de la longue transition : 1960-1990

L'exploitation industrielle minière au cours de la période 1960-1990 a été le domaine quasi exclusif de la société industrielle Sominki sur toute l'étendue de l'ancien Kivu (Maniema, Nord et Sud-Kivu) et de la Société Tenke Furungume au Nord Katanga (pour les mines de Manono). Les statistiques totales des exportations du pays montrent que : le Colombo Tantalite a toujours été produit et exporté par la RD Congo, à côté de la cassitérite dont il est l'accompagnateur ; les exportations de ces deux minerais et autres accompagnateurs, tel que le wolframite, sont en baisse depuis la décennie 70et la réduction de la production et des exportations est dans l'ordre d'un indice de 100 en 1968 contre 18 en 1991 pour la cassitérite, c'est-à-dire une réduction de 82% en 23 ans et pour le Coltan de 100 à 50 dans la même période ;

Tableau n° 4 : Retrace l'évolution de la production de la cassitérite, Coltan et wolframite en tonnes (1968-1991).

Année	1968	1970	1976	1980	1984	1988	1990	1991
Cassitérite	8948	8971	5138	3160	4110	2687	2176	1626
Wolframite	174	365	443	134	59	22	17	17
Coltan	113	147	83	82	112	29	33	57

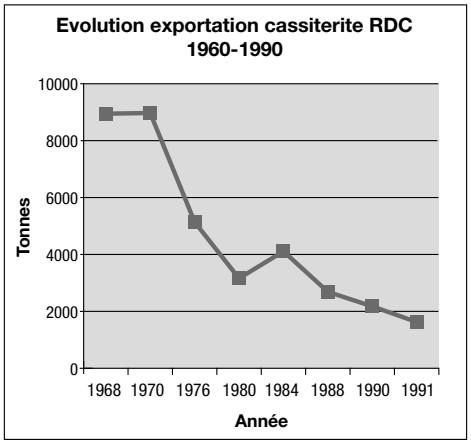

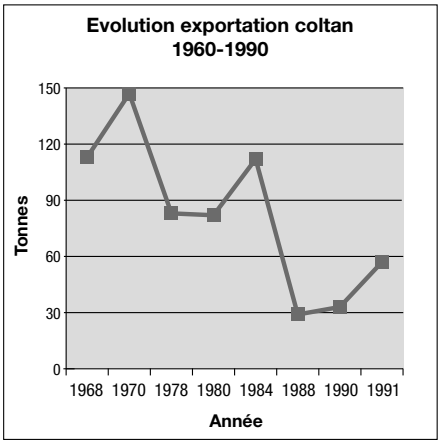

Cet historique est intimement lié à celle de la Société Minière du Kivu, Sominki. En effet et comme si haut décrit, à partir de 1976, les activités minière dans les Kivus ont été dominées par la Sominki, une entreprise publique, mais la crise congolaise de 1980 et la chute des cours mondiaux de la cassitérite ont amené la Sominki à fermer ses sites industriels et à permettre aux particuliers de s'engager dans l'exploitation minière artisanale.

Les concessions de la cassitérite et de Coltan dans les Kivu appartiennent à la Sakima. Les concessions de la Sakima n'ont jamais connu un début d'exploitation. Elles sont exploitées, dans la plus grande confusion, par des particuliers de façon artisanale et une autre grande partie de ces concessions a fait l'objet de contrats d'amodiation ou de création des joints-ventures. L'exploitation artisanale pouvait-elle, sans équipement, et pendant une période des guerres, connaître un quelconque essor?

6.1.3 La période de l'anarchie minière 1998-2005

C'est la période de l'exploitation artisanale exclusive. La guerre du RCD menée en 1998 à l'Est est venue amplifier l'exploitation artisanale qui avait déjà été libéralisée depuis 1984. C'est véritablement en 1999 que l'exploitation artisanale a pris de l'ampleur étant entendu que les bandes armées se sont aussi adonnées à cette activité. Le Rwanda est devenu le grand corridor d'exportation au point que les statistiques internationales l'ont hissé parmi les grands producteurs.

Tableau n° 5 : Retrace l'évolution des exportations de la cassitérite : Nord & Sud Kivu en tonnes (1999-2005).

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Sud Kivu	295	1438	1037	830	1495	3053	3074	2699
Nord kivu	71	23	550	497	938	4672	3599	3599
Total	366	1461	1587	1327	2433	7725	6673	6298
Moyenne/ an RD Congo 60-90	4602	4602	4602	4602	4602	4602	4602	4602

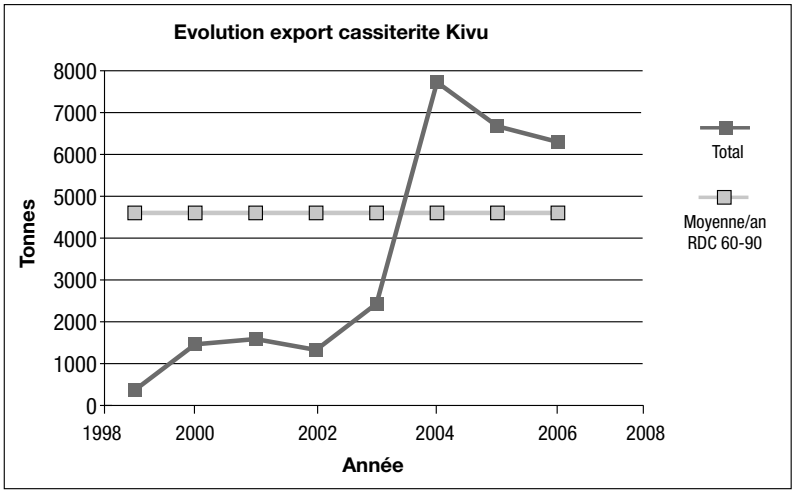

La production et l'exportation de deux Kivu ont pris de l'envol considérable au point que, comme le montre ce graphique, depuis 2004, la quantité exportée au départ de ces deux provinces a dépassé la moyenne annuelle observée pendant les décennies 60-90. En effet, la quantité moyenne exportée par le Zaïre de Mobutu était de 4600 tonnes par an. Les deux Kivu à eux tout seuls ont atteint 2500t en 2003, 7600t en 2004 avec une stabilisation autour de 6000 tonnes les années 2005 et 2006.

La faillite du secteur industriel au Sud Kivu a donc plutôt augmenté la production (grand paradoxe) pendant la période d'exploitation exclusive d'artisanat minier (doublée des guerres de pillage). Quant au Coltan, on observe la tendance ci-après :

Tableau n° 6 : Evolution exportations Coltan aux Kivu (tonnes)

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Sud Kivu	361	604	362	237	110	27	98	27
Nord kivu	-	-	71	16	26	42	26	39
Total	361	604	433	253	136	69	124	66
Moyenne. An RD Congo 60-90	82	82	82	82	82	82	82	82

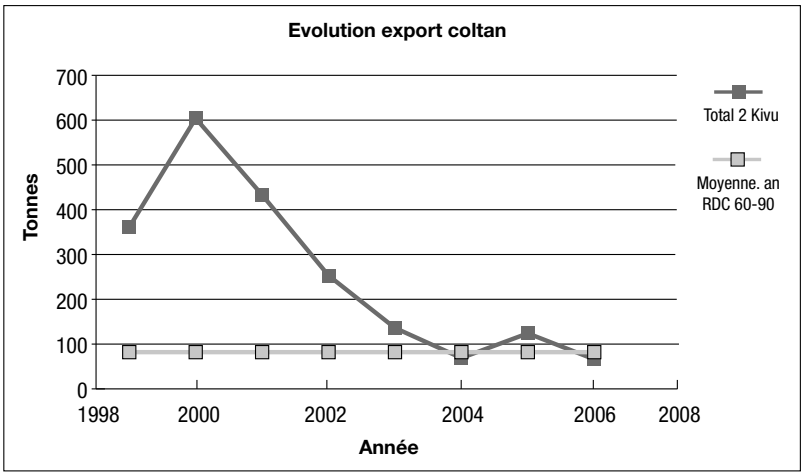

Le Coltan n'est pas un nouveau produit : la moyenne annuelle au cours des décennies 60-90 était de 82 tonnes pour toute la République.

Pendant la période 1998-2005, les deux Kivu ont vu leurs exportations réaliser des records au point que le total exporté est allé à 7 fois la moyenne des années 60-70. Mais depuis 2004, à la suite de la baisse des cours mondiaux, les exportations ont de nouveau baissé atteignant en 2004, 69 tonnes, puis un relèvement jusqu'à 124 tonnes en 2004 puis une nouvelle chute jusqu'à 66 tonnes en 2006[110].

Cette reprise observée en 2005, de 68 t en 2004 à 124 t en 2005 est à la faveur d'une remontée des cours sur les marchés de Goma et de Bukavu (au niveau mondial évidemment). Si, de nouveau, les exportations sont en baisse, quid de la production réalisée étant entendu que les creuseurs n'ont pas quitté les mines. En effet, les creuseurs, qui n'ont pas d'autres opportunités d'emploi ne quittent pas le secteur minier quand les cours mondiaux diminuent. Ils sont les seuls à porter le poids de la baisse des cours, les « propriétaires » des carrés miniers n'ayant rien investi ont intérêt à continuer l'exploitation.

Cette hypothèse de la non réduction significative du nombre de creuseurs miniers peut être confirmée par la figure n°4 relative à la cassitérite qui montre clairement que les exportations de la cassitérite n'ont pas été réduites depuis la crise du Coltan. Au contraire, il est observé une nouvelle croissance depuis 2004.

Les interviews menées auprès des petits négociants nous font croire que le Coltan est désormais dissimulé dans la cassitérite. En effet, depuis l'embargo international contre le Coltan congolais, les opérateurs auraient changé de stratégie : exporter le Coltan sous le label cassitérite.

En effet, il n'y a pas de raison technique ni commerciale de voir le Coltan disparaître des statistiques officielles. Du point de vue technique, le Coltan est un minerai accompagnateur de la cassitérite. Même si les cours du Coltan atteignaient celui de la cassitérite, les creuseurs auraient toujours intérêt à le « récolter ». Du point de vue commercial, les circuits de commercialisation et même de transport du Coltan sont les mêmes que ceux de la cassitérite. D'ailleurs, il n'y a pas de comptoirs agréés uniquement pour le Coltan. Il s'agit plutôt d'un agrément pour la cassitérite et ses accompagnateurs.

Parmi les hypothèses, explicatives de la fraude, on peut retenir que :

1. Le Coltan est dissimulé dans la cassitérite lors de l'affûtage (mise en fût) ;

2. La teneur de la cassitérite et du Coltan est réduite de manière à réduire la valeur en douane ;
3. La valeur en douane est sous-évaluée en présentant le prix d'achat de la teneur la plus faible. Cette stratégie vient d'ailleurs de créer un conflit ouvert entre l'Assemblée Provinciale du Sud Kivu et la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) de Bukavu, section « Comptoirs exportateurs ».

   En effet, pour la FEC la valeur en douane de la cassitérite est de 2.5$ alors que pour l'Assemblée Provinciale et le Gouverneur de la Province, la moyenne devrait être de 4.3$. Un arrêté du Gouverneur vient fixer la valeur de référence à la taxation à ce « fixing » de 4.3$ pour la cassitérite. Rien n'a été dit pour le Coltan qui a pratiquement disparu des déclarations. Depuis deux semaines, les opérateurs économiques exportateurs de ce produit ont arrêté les activités. En réalité, ils jouent au petit malin parce qu'ils ont d'autres comptoirs à Goma où le « fixing » du Gouverneur du Nord Kivu n'a été fixé qu'à 2.7$ le kilo[111] ;
4. C'est à dire qu'il existe une autre stratégie de contournement : celle d'exporter à partir de la porte de sortie la moins taxatrice ou la plus poreuse ;
5. La stratégie de fraude en bonne due forme : la dissimulation de la marchandise. Cette stratégie est pratiquée surtout pour l'Or. On peut y ajouter la traversée par petit colis à travers les frontières naturelles (voie terrestre au Nord Kivu, lac Kivu au sud, rivière Ruzizi, lac Tanganyika) ;
6. L'obtention officielle d'exonérations auprès des Gouverneurs et même des Autorités de Kinshasa donnent la possibilité aux exportateurs d'abuser des droits ainsi obtenus et faire passer plus de quantité qu'il en faut ou d'obtenir d'autres facilités auprès de l'OFIDA. La tricherie locale est désormais couverte. On exporte en définitive plus que les droits d'exonérations obtenues.

6.2 Forme d'exploitation artisanale

6.2.1 Emergence de l'exploitation artisanale

L'exploitation artisanale de minerais – manière frauduleuse bien sûre, a vu le jour depuis le début des années 70 lorsqu'elle a fait l'objet d'une régulation légale par l'ordonnance loi No82/039 du 5 novembre 1982[112]. Dans le Kivu, l'Or et la cassitérite (à l'époque on parlait tout simplement

guère de Coltan) étaient plus concernés que tout autre minerai. Par ailleurs, cette disposition légale interdisait les creuseurs artisanaux d'opérer dans des concessions couvertes par des titres miniers exclusifs, mais plusieurs de ces concessions n'étaient plus exploitées par leurs titulaires. Cette cacophonie, ajoutée à la délicatesse de l'administration publique, les forces de l'ordre et les rébellions, conduit rapidement à l'extension de l'activité artisanale. Au Sud Kivu et au Maniema, l'exploitation artisanale était à la base des conflits continuels opposant la Sominki et une Organisation non gouvernementale de développement local qui défendait les creuseurs. Comment alors fonctionne cette exploitation artisanale ?

(Source : Image : www.cd.undp.org)

6.2.2 Formes de l'exploitation artisanale

L'exploitation du Coltan du Sud Kivu, par manque d'investissement et la crise persistante de conflits armés dans l'Est de la RD Congo, deviendra purement artisanale. Ce sont les particuliers qui exploitent ce produit d'une manière chaotique mais la quantité trouvée sur le marché est considérable et importante. Au fait, le creuseur et/ou exploiteur est un villageois qui dispose seulement de sa force musculaire et physique et de quelques outils manuels et se fait chef d'équipe. Les creuseurs parcourent le long des ruisseaux et des rivières en forêt. Ou en creusant dans la roche. Après criblage ou broyage, le prospecteur découvre parfois des 'fines ' d'or,

de cassitérite, ou de Coltan. Une fois le minerai découvert, d'autres équipes se constituent et le lieu devient une véritable carrière. Quand l'équipe a fini d'exploiter la concession, elle devrait combler les trous et excavations qu'elle a creusés.

Par ailleurs, il faut noter qu'il existe trois formes d'exploitation de Coltan. La première consiste en une exploitation à ciel ouvert, c'est-à-dire la face de la mine est méticuleusement déblayée et la boue conduite à l'aide des canaux de bois vers un bassin de réception ouvert. Les creuseurs filtrent alors la boue et la poussière de Coltan apparaît à la surface après plusieurs procédures de filtrage des exploitants.

La deuxième méthode consiste en une exploitation fermée composée de tunnels excavés à la dynamite à travers les roches de quartz et soutenus par des poteaux en bois. Plusieurs creuseurs restent à l'entrée attendant leur tour. Ici, le travail est fatigant et dangereux, très souvent les accidents se produisent suite à l'effondrement du tunnel. Les mineurs utilisent le plus souvent les explosifs, pour se frayer un chemin dans les fossés. Ces fossés transportent l'eau des autres mines environnantes et sont souvent utilisés comme système de drainage par les habitants. Finalement la troisième forme consiste à une exploitation dans les eaux de rivières.

Ci après les photos démontrant les différentes formes d'exploitation artisanale des matières premières[113].

Exploitation à ciel ouvert

Exploitation souterraine

Exploitation alluvionnaire

Les enfants dans les mines

Souvent une équipe d'exploitation est composée d'une demi-douzaine d'hommes, plutôt jeunes et vigoureux, qui se retrouvent hebdomadairement pour l'activité. La plupart des creuseurs viennent de loin suite à la faible densité de la population dans les zones minières. Selon les enquêtes, l'équipe loge souvent dans un abri sommaire appelé 'Mangele' et une moyenne de 4 à 5 kg de Coltan par semaine est extraite[114]. Mais au fur et à mesure que le minerai est récolté, l'équipe étend souvent son aire de travail, soit en profondissant les puits ou trous, soit en remontant les ruisseaux et rivières.

6.2.3 Revenu de l'exploitation artisanale

Selon la convention-type en usage dans la région, le chef d'équipe-prospecteur s'adjuge 2 kgs, dont la vente servira à payer les différentes redevances et les dettes qu'il a contractées au départ de son opération ; les autres travailleurs se répartissent 2 kgs entre eux ; 1 kg est vendu pour fournir la ration alimentaire de l'équipe pendant la semaine.

D'après le rythme hebdomadaire de l'activité, les agents de petits négociants sillonnent les carrières en fin de semaine (samedi et dimanche), suivis sur leurs talons par les agents de l'Etat (Mines : 1 $US/kg ; Direction Générale des Recettes Administratives/DGRAD : 0,5 $US/kg ; Transcoms : 0,06 $US/kg ; militaires divers : 1 $US/kg.

Comme le monopole du commerce de Coltan, était octroyé à la Société Somigl, tous les exploitants de cette matière devrait vendre à 33 $US le kg soit 33.000 $US la tonne. Elle fut créée en 2000 et aura tout le monopole de l'exportation du Coltan produit dans toute la zone occupée par la rébellion de l'Est de la RD Congo. Ce droit confisque l'autorisation d'exporter aux autres exportateurs (plus de 15) et aux comptoirs d'achat qui pilulent dans toute la Région.

Avec une moyenne de production de 140 tonnes par mois, soit 1680 tonnes exploitées annuellement et 6720 tonnes pour 4 années, le montant total dégagé par les comptoirs est d'une valeur de 295.680.000 $US. Les fluctuations importantes du prix du Coltan sur le marché mondial, furent expliquées en partie, par l'augmentation rapide de la production et les incertitudes quant aux révélations selon lesquelles, les multinationales commercent le Coltan en provenance des pays en guerre[115].

Tableau n°7 : Revenu de l'exploitant du Coltan en $ US

N°	INTITULE	CHARGES	RECETTES
I	RECETTES DE L'ACTIVITE La production hebdomadaire étant de 100Kg, la recette mensuelle est 100 kg x 4 x 20 $		8000
	Sous Total I		**8000**
II	CHARGES DE L'ACTIVITE MENSUELLES		
	Frais sanitaires et funéraires	100,0	
	Restauration de l'équipe :	116,4	
	- Location motopompe	435,0	
	- Location injectrice	200,0	
	- Transport	160,0	
	Rémunération de l'Equipe		
	- 5 % de la recette pour le superviseur 400,0 $		
	- 40 % de la recette pour les ouvriers 3200,0 $	3600,0	
	Taxes		
	- Redevances coutumières 83,4 $		
	- Mines 40,0 $		
	-Environnement 20,0 $		
	- Comité des creuseurs 10,0 $		
	- Territoire 20,0 $		
	- Tracasseries militaires 210,0 $	383,4	
III	DEPENSES NON-RECURRENTES		
	Carte de négociant[116] 250,0 $		
	Petit équipement[117] 661,1$	911,1	
III	MARGE BENEFICIAIRE = (I) – (II)-(III)	2094,1 $	

Source : Enquêtes faites en Août 2007

Pour un exploitant artisanal de Coltan dans le Sud Kivu travaillant en moyenne avec 50 creuseurs.

Tableau n° 8 : Valeur ajoutée en $ US par mois

Postes	Montant	Observation
Production	8.000	
Consommations intermédiaires		
* Petit matériel[118] et consommables	661,1	
* Frais sanitaires	100,0	
* Restauration	116,4	
* Location équipements & transport	795,0	
Valeur ajoutée	6327,5	Taux de valeur ajoutée : 79 % de la production
Partage de la Valeur ajoutée		En % de la Valeur ajoutée
Rémunération des creuseurs	3600,0	57%
Versements taxes & assimilés	633,4	10%
Rémunération du propriétaire exploitant	2094,1	33%

Source : sur base de nos enquêtes août 2007

Ces calculs renseignent que :

- la valeur ajoutée créée par l'exploitation artisanale est très élevée : 79% de la production ;
- la répartition de la valeur ajoutée favorise d'abord les creuseurs, contrairement à l'idée fort répandue : 57% de la valeur créée, soit ici un revenu mensuel de 72$ par creuseur, soit 2.4$ de revenu journalier ou encore une rémunération de 2,8$ par jour de travail.

Les creuseurs rapportent que du temps des sociétés minières, jamais un ouvrier n'a eu à percevoir un salaire net de cette hauteur. Aucun autre travail dans ce milieu, quel que soit le niveau de spécialisation (sauf le médecin du coin) ne peut gagner un tel revenu.

N.B : Au cas où l'exploitation est réalisée par un non propriétaire du foyer minier, l'exploitant paie une location représentant au plus 20% de sa production.

Dans le territoire de Masisi au Nord Kivu, il existe trois grandes carrières d'exploitation du Coltan[119] :

Carrière « De Trois »:	200 creuseurs
Carrière Songombele:	400 creuseurs
Carrière Gakombe:	200 creuseurs
Carrière Ikoyi:	200 creuseurs
Total	**1000 creuseurs**

Les creuseurs sont rémunérés par le propriétaire exploitant de la carrière en fonction de leur production journalière. L'unité de mesure est le quart du kilo appelé « robo » et évalué à 1$. Cette somme est doublée si le creuseur parvient à vendre au négociant (non exploitant), la production de la journée. C'est à dire que le creuseur a intérêt à tricher en ne vendant pas sa production au chef de la mine pour lequel il travaille, auquel cas il vend le kg à 8$ au lieu de 4$. En conséquence, le chef du site minier doit assurer la surveillance.

Un creuseur peut gagner dans la voie formelle une somme allant de 2$ à 10 $ par jour selon ses performances et la chance d'accéder à une roche à forte teneur du minerai recherché.

La recette moyenne d'un creuseur est évaluée comme suit

Tableau n° 9 : Recette moyenne

Echantillon	Nombre de creuseurs	Moyenne $	Ecart type
Par Jour	127	6,4 $	1,6 $
Par Mois	127	166,4$	1,6 $

Source : Nos enquêtes.

Dans le Masisi, le creuseur finance seul ses dépenses : nourriture, petit équipement et taxes.

Ces dépenses mensuelles du creuseur sont évaluées à 38,8$. Il a donc un revenu net de 127,6 $ par mois, soit 4,2$ par jour (contre 2,4 $ pour son collègue du Sud Kivu). Quant on sait que le salaire agricole est de 1$ par jour (le grand maximum), on comprend que le métier d'agriculteur dans ces régions pourtant agricole ne peut plus attirer les jeunes et autres personnes aptes au travail lourd. Le travail de mineur étant épuisant, le secteur agricole n'est plus fréquenté par du personnel non vigoureux et donc moins productif.

Pour surveiller la production, l'exploitant est obligé d'engager des « policiers » de façon formelle ou en obtenant la protection de « forces en arme ». L'étude fait état d'une rémunération de 104$ par « policier ». Il en faut un pour surveiller 20 creuseurs.

Les négociants achètent la production de petites unités familiales et celle détournée par les creuseurs mais aussi celle des exploitants producteurs qui font l'arbitrage entre vendre sur place et vendre à Goma. La vente sur place est le mode le plus facile surtout pour les exploitants n'ayant de ressources financières suffisantes pour le financement du besoin en fonds de roulement. L'étude estime une quantité moyenne journalière de transaction par négociant de 5kg de Coltan. Sur une base mensuelle, l'on peut dégager un bénéfice brut de 397$ par négociant.

Dépenses	
Achat stock 5kg x 26j x 2,6$	1040 $
Restauration & logement	78 $
Transport	10 $
Taxes	25 $
Autres	10 $
Total charges	1163 $
Ventes 5kg/j x 26jx12$/kg	1560 $
Bénéfice	397 $[120]

6.2.4. Impact sur le budget de l'Etat

Une étude menée au Nord Kivu en 2007[121], s'agissant du Wolframite, qui est le minerai d'exportation de cette province, relève que sur une production évaluée à 2.703.688$ en 2006 (506.425kg) selon la CEEC, l'Office de Contrôle n'a annoncé que des exportations totales de 1.318.240$ (342.888kg). Les taxes perçues sur ces minerais n'ont atteint que 96.634$, soit 7% de la valeur exportée et 3,5% de la production. Les services bénéficiaires de ces taxes sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau n° 10 : Les taxes perçus sur le Wolframite au Nord Kivu en 2006

Services	Taux de taxation	Montant collecté en 2006
OFIDA	5% x valeur FOB[122]	51.451
OGEFREM	0,59% x valeur FOB	6.071
OCC	1,3% x valeur FOB	13.438
CEEC	0,65% x valeur FOB	6.689
DGRAD	0,45% (taxe rémunératoire)	4.631
CTCPM	0,2%	2.058
EAD province	1%	10.290
Total		**96.634 $**

C'est assez surprenant de constater que l'Etat ne gagne presque rien. Pourquoi avoir alors autant des services quand on sait que les taxes officielles perçues peuvent dépasser les taxes effectivement perçues. Voyez déjà que la base d'imposition est sous évaluée, à savoir 2,4$. Et pourtant, nous avons relevé les prix ci-après :

Teneur en %	Prix au Kilo en $
40.43	6
45.48	6,2
50.52	6,8
52.54	6,95
55.60	7,2
65.70	7,5

6.2.5 Une longue Chaîne de taxation

Tableau n° 11 : Taxes et commissions imposées sur la chaîne de commerce des minerais de Walikale à Goma[123]

Taxe ou autre redevance	Somme
Busi « droit coutumier » des propriétaires fonciers coutumiers	5% de la production
Busi « supervision »	5% de la production
Mubi : Taxe territoriale, Walikale	100,00 USD pour deux tonnes
Mubi : Taxe de la province du Nord-Kivu	50,00 USD pour deux tonnes
Mubi : Small and Medium Enterprises Inspectorate	10,00 USD pour deux tonnes
Mubi : Autorité fiscale DGI	35,00 USD pour deux tonnes
Mubi : Bureau des mines	10,00 USD pour deux tonnes
Kilambo : Autorité des transports, Transcom, pour l'utilisation des pistes d'atterrissage	25,00 USD pour deux tonnes
Goma : Province du Nord-Kivu EAD	1% de la valeur d'exportation (24,00 USD par tonne)
Goma : Agence de douane OFIDA	5% de la valeur d'exportation (120,00 USD par tonne)
Goma : Agence du fret maritime OGEFREM	0,59% de la valeur d'exportation (14,00 USD par tonne)
Goma : Autorité responsable des recettes non fiscales de l'État DGRAD	45% de 1,25% de la valeur d'exportation (13,50 USD par tonne)
Goma : Autorité de certification CEEC	55% de 1,25% de la valeur d'exportation (16,50 USD par tonne)
Goma : Autorité responsable des contrôles d'exportation OCC	1.8% de la valeur d'exportation (19,20 USD par tonne)
Goma : Licence d'exportation DGRAD	50,00 USD par conteneur (1 conteneur : 25 tonnes)
Goma : Analyse des produits OCC	140,00 USD par conteneur
Goma : Certificat CEEC	100,00 USD par conteneur

Taxe ou autre redevance	Somme
Goma : Sceau d'exportation, déclaration de témoin OFIDA	60,00 USD par conteneur
Goma : Sceau d'exportation, déclaration de témoin OCC	30,00 USD par conteneur
Goma : Division des mines, sceau d'exportation, déclaration de témoin	30,00 USD par conteneur
Goma : Sceau d'exportation, déclaration de témoin CEEC	20,00 USD par conteneur
Goma : Sceau d'exportation, déclaration de témoin DGRAD	20,00 USD par conteneur
Goma : Sceau d'exportation, déclaration de témoin, Gouvernement provincial	20,00 USD par conteneur
Total (valeur d'exportation officielle actuelle : 2 400,00 USD par tonne), sauf prélèvements de	365,26 USD par tonne = 15,2%
Bisie (non acquittés par le négociant) Total, sauf prélèvements de Mubi (non acquittés par l'exportateur)	250,26 USD par tonne = 10,4%

6.2.6 Problèmes sociaux liés à l'exploitation artisanale

L'exploitation artisanale du Coltan et son commerce n'étaient pas seulement porteurs de bonheurs matériels et financiers mais aussi de problèmes sociaux dans la région. En effet, le Sud Kivu, à l'instar du pays entier, est depuis de nombreuses années en voie de désinvestissement net, et l'arrêt dès 1990-1991 des coopérations bilatérales l'a privé d'un autre volet de ressources extérieures. Traditionnellement l'économie de la province était plus basée sur l'agropastorale (thé, coton, viande, produits laitiers, etc.) que sur l'exploitation minière. Avec l'extension du commerce de Coltan, la région s'est exposée aux différents problèmes sociaux parmi lesquels : la détérioration des infrastructures de base (Hôpitaux, Routes, Ecoles …), l'expansion du virus de SIDA, l'abandon de la scolarité, l'usage de drogue et l'alcoolisme, l'immoralité, le taux élevé de criminalité, etc. Comme pour dire que, « historiquement, la mine n'est pas simplement associée à l'exploitation et au développement de régions éloignées ou la création des grandes fortunes. Elle est aussi associée aux impacts négatifs que sont les invasions (…), les crises économiques, les catastrophes humanitaires et pollution de l'environnement. »[124]

En d'autres termes, il est à noter que le plus lourd de conséquences pour l'avenir est un laminage des référents sociaux majeurs, importants dans une société si fragile : en particulier l'abandon de la scolarité par les enseignants et les jeunes en âge de scolarité au profit de l'exploitation et du commerce du Coltan en vue de l'obtention de revenus rapides a dépouillé l'école et semble compromettre l'avenir même de toute la région ; car dit-on, la jeunesse c'est l'avenir de demain.

L'exploitation artisanale a, en plus, conduit les creuseurs à devenir impolis, car les jeunes creuseurs en arrivent même à mépriser leur parents et aînés suite à l'argent qu'ils gagnent de ce commerce. En plus, la vie de couple et de famille est laminée : les hommes creusent et achètent des femmes, voire même de très jeunes filles, et les couvrent de luxe.

De tout ce qui précède, quel est le rôle de l'Etat ? « Quant à la perception du rôle de l'Etat, celui-ci se présente plus que jamais uniquement comme percepteur de redevances et taxes, sans offrir en contrepartie l'image du pouvoir structurant, organisateur, réglementant, capable de ristourner une partie de ces revenus dans les domaines de la santé, de la scolarité, de l'infrastructure, etc.[125]»

109. Didier de Failly, Op. Cit., p.3
110. Pendant que l'on observe une baisse de la production du Coltan provenant essentiellement de Walikale, Masisi et Maniema, des nouveaux gisements plus riches en Coltan de grandeur teneur viennent d'être découverts au Nord Katanga (frontière entre le Sud Kivu et le Katanga) et alimentent de nouveau le marché de Bukavu et de Goma. Au moment où nous rédigeons cette dernière version, le prix du Coltan varie entre 25$ et 45$ la tonne.
111. Prix de juin-juillet 2007, le prix a atteint de nouveau 8 à 10$ le kilo
112. Didier du Failly, 'Coltan : Pour Comprendre…', L'Afrique des Grands lacs, Annuaire 200-2001
113. Photo prise par Yvonne le 27 juillet 2007 dans une carrière de Kikindi (Territoire de Mwenga)
114. Didier du Failly, 'Coltan : Pour Comprendre…', L'Afrique des Grands lacs, Annuaire 200-2001
115. http://www.covalence.ch/docs/LeCommerceinternationalduColtan.pdf
116. A amortir sur 12 mois
117. A amortir sur 3 mois
118. Hypothèse d'une consommation annuelle
119. Synthèse de l'étude de Edson NIYONSENGA SEBIGNDA, Extraction minière et relâchement de la contrainte budgétaire des ménages du territoire de Masisi, Université de Goma, 2005-2006
120. Analyse faite en 2005 pendant la baisse du cours. La remontée du cours du Coltan au niveau de 20$/kg améliorerait encore ces évaluations. On comprend en partie pourquoi le territoire de Masisi, siège de la nouvelle rébellion menée par le général insurgé Laurent NKUNDA s'enracine
121. Sylvie BUHOLO, La commercialisation des produits miniers dans la ville de Goma et son impact sur l'économie de la Province du Nord-Kivu, ISC, 2007
122. Fixée à 2,4$ le kilo alors que le prix d'achat a oscillé entre 6$ et 7,5$ le kilo selon la teneur
123. Compilé à partir de sources diverses à Walikale et Goma. Les taux risquent d'être incomplets et sont sujets à modification.
124. Didier du Failly, *Op. Cit.*, p.25
125. Idem, p.26

7
Le Régime Fiscal

Les compagnies minières opérant au Congo sont soumises à un règlement clair tel que décrit dans le Code Minier (Loi No. 007/2002 du 11 Juillet 2002) – spécifiant tous les taxes et revenus payables à l'Etat Congolais. En ce qui concerne les activités minières, les catégories de taxes sont décrites dans le tableau 12 ci-dessous. En dehors de taxes professionnelles de 30% sur le revenu net, il y a des taxes additionnelles allant de 3.5% à 4% sur l'impôt prélevé sur les ventes. Cependant, il y a un écart significatif entre les revenus/taxes que les compagnies minières devraient générer à partir de leurs activités et les taxes reçues et officiellement publiées par les institutions des autorités gouvernementales.[126]

Toutes les formes de taxes et revenus payables à l'Etat Congolais comme définies dans l'article IX de la Loi Minière du 2002 sont :

1 Les taxes applicables sur les détenteurs de permis sont : Taxes sur véhicules et trafiques routiers (à un taux commun), impôt sur le revenu (30% de revenue imposable), impôt sur le revenu locatif de 22%, superficies des opérations minières et de concessions d'hydrocarbures ($0.02 à $0.08 par hectare pour l'exploration, et $5.00 par hectare pour l'exploitation, $8.00 par hectare pour tailings), taxes sur les terrains et propriétés construites (à un taux commun), taxes sur les salaires et taxes exceptionnelles sur les salaires des expatriés (10% de salaires) et enfin taxes sur les chiffres d'affaires internes (3-5% aux services intérieurs de produits) ;
2 Taxes exigées par les services douaniers et applicables sur l'étendue nationale : taxes sur les droits d'entrée, consommation et taxes sur le droit d'accise.
3 Exercer ses activités en dehors de sa concession minière, constitue un coût de fonctionnement des administrations publiques (Article 220 du Code Minier).

Le régime fiscal de la République Démocratique du Congo permet la déduction pour la dépréciation habituelle, les frais d'intérêt et de développement.

Tableau 12 : Taxes régimes, et impôts

Catégories de taxes	Niveau de taxes
Taxes sur l'importation de biens listés et produits avant l'exportation (taux préférentiel)	2%
Taxes sur l'importation de biens listés et produits après l'exportation (taux préférentiel) –	5%
Taxes sur l'importation du carburant, lubrifiant, réactif et produits à consommer destinés pour les activités minières	3%
Taxes sur l'exportation en relation avec le projet minier	0%
Taxe sur propriété hors de la concession minière	Selon la prévision de la loi
Taxe sur véhicules utilisés dans la concession minière	0%
Taxes spéciales à l'utilisation routière	Selon la prévision de la loi
Taxes sur la superficie de la concession minière en Franc Congolais équivalent a US$ par hectare – l'année	Exploitation US$0.02 Année 1 US$0.03 Année 2 US$0.35 Année 3 US$0.04 Année 4 Exploitation US$0.04 Année 1 US$0.06 Année 2 US$0.07 Année 3 US$0.08 Annee 4
Redevances sur le prix des ventes	0.5% sur métaux ferreux 2% sur les non métaux ferreux 2.5% sur les métaux précieux 4% sur les pierres précieuses 1% sur les minerais industriels, hydrocarbure solide et autres 0% pour les matériaux de construction standard

Catégories de taxes	Niveau de taxes
Taxes sur dividendes et distributions	10%
Taxes sur profit	30%
Taxes sur vente de produit a l'échelle nationale	10%
Service rendu pour l'intérêt de la corporation	5%

7.1 Transparence des recettes

Il n'y a pas des données concrètes et bien établies qui retracent les statistiques d'exportation de Coltan du Sud Kivu vers l'extérieur. Un récent document de la Banque Mondiale intitulé '*Growth with Governance in the Mining Sector*' rapporte:

> *"Malgré leur longue histoire comme producteur de minerais, les institutions du Gouvernement Congolais responsables de superviser les secteurs miniers sont faibles et ineffectives"*[127]

Cependant, le Nouveau Code Minier prévoit une procédure à suivre pour obtenir les droits aux concessions minières, et titre d'exploitation minière. Cette mesure s'applique aux entreprises privées ou compagnies en partenariat avec les entreprises de l'Etat Congolais. Ensuite, le Code Minier résume les institutions de l'Etat Congolais en charge de l'administration et de la supervision du secteur minier. Le gouvernement est en face au défit de l'amélioration et du renforcement des capacités de ses institutions. Renforcer les capacités de ses institutions, spécialement dans de provinces et districts, reste une tâche très difficile mais essentielle. Si cela n'est t pas fait, le gouvernement Congo aura moins d'autorité d'exercer son mandat et de devoir lutter contre les maux qui rongent les secteurs miniers.[128]

Il existe cinq différents départements en charge de régulariser le commerce et de collecter les données statistiques des exportations et importations de minerais au Congo : l'Office des Douanes et Accises (OFIDA), La Division du Commerce Extérieur, l'Office Congolais de Contrôle (OCC) et pour les minerais, la Division Provinciale de Mines et Géologie. Pour les autres produits, le Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification (CEEC).

1. L'OFIDA est une institution de l'Etat Congolais en charge pour l'enregistrement et le contrôle de toutes les importations et exportations au Congo. OFIDA fonctionne sur base de la libre déclaration par l'exportateur ou l'importateur. Sur cette base, un agent de l'OFIDA, (vérificateur) accompagné d'un agent de la brigade mobile certifie les produits exportés et vérifie les produits importés pour enfin établir une *note de déclaration d'import ou export*. Cette note de déclaration permettra à l'OFIDA d'évaluer les produits du client et de calculer les taxes et revenus de l'Etat, qui généralement sont fixés à 5% de la valeur totale de l'exportation. L'OFIDA collecte aussi toutes les taxes routières, maritimes auprès de l'Office Congolais de Gestion du Fret Maritime (OGEFREM) et du Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) et taxes d'assurance sur les véhicules importés ou en transit pour la Société Nationale d'Assurance (SONAS).
2. L'OCC est un service public en charge de contrôler les quantités et les qualités de produits importés et exportés pour en délivrer une *Certification de Vérification à l'Exportation* (CVE). En 1999, l'OCC avait perdu l'autorité pour le contrôle d'exportation de minerais précieux tel que l'or et le diamant. Il utilise la valeur commerciale de l'OFIDA et prélève une taxe de 1.8% sur la valeur exportée et $ 140 coûts de laboratoire par analyse. Il vérifie aussi les licences d'importation présentées par un importateur moyennant paiement. S'il n y a pas une inspection d'expédition, OCC prélève 1% de surcharge sur le 3% de taxe à l'importation. Le 29 Décembre 2006, Le Ministre ayant dans ses attributions le Commerce Extérieur, avait réduit cette taxe à 1.5% et les taxes sur les analyses des laboratoires à $30.
3. Concernant les exportations de minerais, la Division Provinciale de Mines établit la note d'exportation après une investigation par son agent sur la qualité, la quantité, le stockage et la nature du produit minier à exporter, dans le dépôt de l'entreprise. De cette vérification, la Division Provinciale de Mines prélève 45% comme taxe spéciale, 1.25% comme taxe rémunératoire et $50 taxe sur permis d'exploitation. La Division Provinciale de Mines octroie aussi les licences de commerce de minerais et contrôle les données statistiques sur les recettes minières enregistrées par les autorités de la Régie des Voies Aériennes (RVA) à l'aéroport de Goma.
4. Le Centre d'Expertise, Evaluation et Certification (CEEC) a été créé en 2003 pour vérifier et certifier l'identité et l'origine de minerais à l'exportation, plus particulièrement les pierres précieuses. Ce Centre a

principalement pour objectif l'application du Processus de Kimberley pour les diamants, mais est aussi mandaté pour la certification de l'or. C'est depuis Février 2007 qu'il a été chargé à la certification de métaux et de toutes les autres pierres précieuses et semi-précieuses. Pour cette tâche, ce Centre d'Expertise collecte 55% de 1.25% taxe sur exportation partagé avec le Division Provinciale de Mines, et $100 par certification.

5. La Division du Commerce Extérieur enregistre toutes les opérations économiques et elle est censée de promouvoir le commerce au Congo. Cette division collecte les taxes hormis celles de l'exportation et à l'exception de taxes spéciales sur les déchets métaux, mais elle vend le permis de commerce aux étrangers et contrôle les mouvements de marché frontalier sur les produits alimentaires.

Table 13 : RD Congo – Droits d'exportation courante[129]

Produits	**OFIDA – Droits d'exportation**
Argent, Platine, Cuivre, Zinc, Cobalt,	10%
Cadmium, Cassitérite (pas des artisanaux miniers), résines Bois de construction non traite	6%
Minerais et leurs concentrés, métaux,	5%
déchet de métaux, déchet de cuivres Diamants industriels, l'or industriel	3%
Diamant artisanal, Or artisanal	1.5%
Café, électricité	1%
Autres produits	0%

Ces différentes institutions enregistrent chacune de différentes données statistiques. Les déchets de métaux par exemple sont enregistrés par OFIDA, et non par OCC. L'exportation du bois est enregistrée par OFIDA à Kasindi et non à Goma. Mais l'OCC de Goma et les autorités rwandaises enregistrent toutes les activités du commerce de bois sciés à la frontière de Goma. D'autre part, l'OCC enregistre difficilement les exportations de bois sciés à Kisindi, où OFIDA opère. L'OCC de Goma enregistre aussi tous les commerces de produits alimentaires, et OFIDA n'enregistre pas de petite quantité de produits alimentaires tel que le mais.

Quand bien même, le même produit et la même transaction sont enregistrés par plusieurs services – il y a une grande différence de données

statistiques enregistrées et présentées par différences agences. A Kasindi par exemple, OFIDA enregistre quatre fois plus la valeur de café exporté que l'OCC, et l'OCC enregistre quatre fois plus la valeur du thé à l'exportation que l' OFIDA. Les données statistiques d'exportation du Wolframite en 2006, à Goma varient différemment d'une agence à une autre : 392 Tonnes selon OFIDA, 295 Tonnes selon le Département du Commerce Extérieur, 268 Tonnes selon l'OCC, et 401 Tonnes selon la Division Minière[130].

Ces différences dans l'enregistrement de données statistiques sont causées par le fait que chaque transaction est enregistrée par différents services, à différents jours et endroits. OFIDA, OCC et le Département du Commerce Extérieur enregistrent 97 Tonnes de Cassitérite exportée en Janvier 2006, au même moment la Division Provinciale de Mines en enregistre 72 Tonnes. Les trois derniers services publics (OFIDA, OCC et le Département du Commerce Extérieur) ont enregistré quatre transactions, par contre la Division Provinciale de Mines en a enregistré trois, sans tenir compte du dernier container de 25 Tonnes enregistré par OFIDA, le 31 Janvier 2007. Donc, la clôture de l'exercice comptable de chaque institution pose aussi un problème dans l'écart de résultat présenté.

Cependant, pour une même transaction, les différences sur les données statistiques peuvent se produire, ou la transaction peut disparaître. Ceci est souvent le cas pour l'enregistrement de produits miniers tel que le Coltan et la cassitérite. Souvent, le Kilo d'un container de la cassitérite perd son poids sur son parcours de l'OFIDA vers l'OCC[131] au Kivu – par exemple, de 46.119t à 45t, de 51.91t à 50t etc. Un chargement de la Cassitérite de 19.2t enregistré par le Département du Commerce Extérieur et de l'OFIDA au Kivu, en Mars 2006 pour une entreprise nommée, *Nyiragongo*, a été porté disparu – bien que le Département du Commerce Extérieur estimait ce chargement à la valeur de $28.03[132]. Plusieurs chargements de la compagnie minière MPC qui achète principalement de la cassitérite à Walikale et la vend à la compagnie sœur MPA à Gisenyi au Rwanda pour traitement, figure sur les statistiques de l'OCC et nulle part sur les statistiques des autres institutions[133].

L'OCC ne détient aucune donnée statistique (Novembre et Décembre 2006) de l'exportation du Wolframite à Goma, au moment ou OFIDA, pendant la même période, enregistre six transactions de 134t, le Département du Commerce Extérieur enregistre cinq transactions de l'ordre de 112t et la Division Provinciale de Mines enregistre deux transactions de 156t[134].

Cependant, il est important de noter que les agents de l'Etat Congolais en charge d'assumer les responsabilités ci-haut décrites, sont sévèrement sous payés et souvent manquent de qualification nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions et la formation professionnelle pour exercer de manière adéquate leurs responsabilités. Cette situation les place souvent devant une possibilité de corruption et de manipulation - soit par les entreprises minières, soit par les hommes d'affaires et pire encore par certains hommes politiques et groupements rebelles. Conséquemment, certains agents sont payés sous la table pour contourner le processus de la vérification des produits miniers à l'exportation.

Toutefois, il y a lieu de dire aussi que la transparence des recettes des entreprises et des comptoirs est aussi très faible. En effet, les statistiques à l'exportation sont divergentes d'une source à une autre. Certains minerais ont disparu même des statistiques.

Le rapport du gouvernorat de la province du Sud Kivu indique qu'entre 1997 et 2007, une hémorragie s'observe de suite des manœuvres frauduleuses entre les agents de la division des mines et énergie et les opérateurs économiques oeuvrant dans le minage artisanal.

Notre enquête menée à Walikale au cours du mois de février 2008 fait état d'une production importante que ne signalent pas les statistiques officielles. En effet, les 5 sites miniers du territoire de Walikale produisent en moyenne 550 tonnes de cassitérite par mois[135], soit une moyenne annuelle de 6.600 tonnes pour la seule cassitérite. Cependant, les statistiques annoncées au départ de Walikale vers Bukavu et Goma n'affichent que 3.000 tonnes. La différence n'est pas comptabilisée étant donné la possibilité de transport par routes et pistes.

Mieux encore, les statistiques d'exportation de la cassitérite ont été de près de 6.300 tonnes pour les deux provinces en 2006 pendant que la production du seul territoire de Walikale est d'autant. On sait que les territoires de Masisi, de Kalehe et même d'Idjwi en produisent aussi et qu'une quantité importante est « importée » de la province du Maniema

Pour le Chef de Division des Mines au Sud-Kivu, la production minimum de catégories desdites substances minérales (Coltan, cassitérite et wolfram) est de **50.000Kg** par semaine et le maximum est de **100.000Kg** pour toutes les agences confondues. Ce qui ramène à **200.000Kg** la production mensuelle minimum et/ou 400.000Kg **voire 500.000 Kg**.

C'est à dire que les statistiques de la production et de la commercialisation au sein de l'espace ex-Kivu et surtout la quantité effectivement exportée

ne sont pas maîtrisées. Cette ignorance à elle seule est source de fuites des recettes publiques.

Outre ce facteur lié à l'évasion des recettes, il y a l'absence de canalisation des recettes vers le compte du Trésor Public. Les minerais alimentent un vaste réseau d'agents de l'Etat et autres exploitants légaux et illégaux.

Il existe une pluie de taxes dans le secteur. En voici la synthèse :

Tabeau.14 Les impôts et taxes dans le secteur du Coltant et de la cassitérite

Nom de la taxe	Montant par an	Service bénéficiaire	Contribuable
Carte de creuseur	25$	Chef de mines	creuseur
Droit d'entrée dans la mine	0,5$		creuseur
Taxe agence nationale renseignement	0,4$	Service de sécurité	creuseur
Taxe agent de sécurité	0 ,2$	Service de sécurité	creuseur
Droit coutumier	5% de la production par puit	Autorités coutumières	creuseur
Taxe du territoire	50$ /tonne	Territoire	Creuseur
Impôt sur le revenu	5$	Direction des Impôts	Creuseur

On peut donc affirmer et confirmer sans risque de se tromper qu'ici la fraude fiscale et des minerais se fait avec la complicité des services publics de l'Etat qui établissent les documents de l'exportation de la manière suivante :

1. Sous-estimation du tonnage des quantités exportées lorsque ça se fait dans les sacs ;
2. Non identification par les tests chimiques du produit enfûté lorsque les minerais sont emballés dans les fûts ;
3. L'exportation et le transfert des minerais dans les sacs ;

4. Les procès – verbaux bâclés des quantités exportées ou transférées et l'ignorance de leur teneur et leur nature lors de la signature des autorisations de transfert et de l'exportation ;
5. L'autorisation d'exportation dans des sacs pour les comptoirs comme MPC, KAFEREGE qui possèdent des usines de traitement au Rwanda, et qui sollicitent le transfert des Minerais achetés à Bukavu vers Goma pour échapper à la taxe ;
6. La perméabilité des pistes de sortie le long du lac Kivu et de la rivière Rusizi et même dans les ports d'embarcation où les minerais transférés passent au vu et au su de tous les services et en complicité avec les embarcadères et les chefs de port ;

On peut citer des endroits comme :

- La piste de sortie à l'entrée de la route qui mène vers Birava ou chez Misege où débarquent les minerais en provenance de Bunyakiri et de Kalehe ;
- La piste de sortie derrière le cimetière Rusizi ;
- La piste de sortie de Muhumba dans des pirogues en complicité avec les militaires (marins) qui montent la garde le long du Lac Kivu ;
- Les pistes d'embarcation entre Katana/Mugeri jusqu'à Minova facilitent aussi la fraude des minerais stannifères produits à Nyabibwe, Nyamukubi, Nyawarongo et ceux de Numbi transitent par Goma avant d'atteindre le Rwanda.

La perception illégale par les Administrateurs des territoires de la taxe de 0,1$/Kg sur le transport des minerais entraîne un manque à gagner au trésor public et à la province avec comme conséquence le détournement des statistiques réelles des quantités des minerais produits dans leurs entités et qui se contentent des recettes sur cette activité de transport en violant avec flagrance les articles 115, 303 et 304 du Code Minier et surtout l'article 217 du règlement minier.

7.2 Solutions aux problèmes de fuite de recettes

L'interdiction formelle est faite aux autorités administratives territoriales et coutumières ou militaires et policières, à tous les niveaux, de prélever une quelconque taxe sur le transport des minerais et que cette compétence soit réservée à l'autorité du Gouvernorat de Province par le truchement du service des Mines qui doit:

- Prélever journalièrement auprès des agents de transport et des propriétaires des véhicules transporteurs des minerais de l'intérieur, les statistiques des quantités transportées, sur base des attestations de transport délivrées par les agents du Service de Mines et des Manifestes des Frets Aériens détenus par les agences ;
- Percevoir directement auprès des propriétaires des camions transporteurs et/ou hebdomadairement et auprès des agences de fret aérien sur base de présentation de manifeste et des attestations de transport ;
- Rétrocéder 20% aux entités décentralisées de manière à entamer des actions d'investissements non seulement sociaux, mais aussi et surtout agricoles ;
- Mobiliser et sensibiliser les autorités administratives, policières et militaires, sans oublier les responsables des agences, sur cette campagne de mobilisation des recettes et lutte contre la fraude des substances minérales ;
- Exercer un contrôle régulier à des endroits bien ciblés et précis sur les pistes des voies d'accès qui mènent vers les sites d'extractions où l'on va vérifier la détention des attestations de transport délivrées par les agents du service des mines. (Art. 217 du règlement minier)

En outre rappelons que le manque de capacités des institutions gouvernementales en charge du secteur minier dans la province du Sud Kivu, à vérifier et à mesurer indépendamment le tonnage, et la qualité de minerais à exporter, peut freiner le développement social et communautaire du Sud-Kivu. *Un audit libre et indépendant sur les exportations de minerais et de taxes perçues par les agents de l'Etat doit être encouragé* ;

Il est autant recommandable qu'un *system informatisé et centralisé soit mis en place pour le contrôle et l'enregistrement de données statistiques sur les revenus et taxes payés aux exportations de produits miniers.* Non seulement, ce système pourra aider à retracer les sommes reçues par

les différentes institutions de l'Etat, mais il pourra aussi augmenter les recettes de ce dernier.

Stage professionnel et de qualification : C'est un autre problème qui nécessite une attention particulière. Les agents de l'Etat Congolais en charge du secteur minier manquent de qualifications nécessaires pour l'exercice de leurs fonctions. Investir aux stages professionnels pourra améliorer la qualité de service que ces agents doivent rendre directement à l'Etat Congolais et indirectement à sa population. Ces stages de formation pourront améliorer leurs capacités d'audit et d'établissement du certificat d'exportation de manière plus efficiente ;

Autres recommandations identifiées pour améliorer les recettes minières comprennent : *l'amélioration des données statistiques sur les payements faits par les compagnies minières*, et les volumes de productions à l'exportation par les commerçants, creuseurs et les compagnies ;

Plus important encore, les compagnies minières opérant au Sud-Kivu doivent être *encouragées à publier tous payements réalisés en faveur de l'Etat Congolais*. Ceci comprend, le niveau de production et toutes informations liées à l'exportation des produits miniers (la qualité du produit, la nature du produit, niveau de la radioactivité, coût de l'exportation, origine de ce produit, pays de transit de ces produits, pays de destination, moyen de transport utilisé, frontière utilisée et l'estimation de la valeur des produits exportées après vente) ;

Pour exactement réconcilier, régulariser et publier les recettes minières produites par le secteur minier du Sud Kivu, et celles effectivement reçues par la banque centrale du Congo, le Gouvernement Congolais *doit diligemment mettre en application l'Initiative de Transparence des Revenus des Industries Extractives* (ITIE). Jusqu'à nos jours, l'application de l'ITIE ne s'exerce pas de la manière qu'elle devrait. La mise en application effective de l'ITIE fera un premier pas vers la publication de rapports annuels de compagnies, détaillant les revenus et taxes minières payés par les entreprises minières et recettes minières officiellement encaissées par l'Etat Congolais ;

Finalement, il y a lieu d'une part de faciliter la négociation entre les groupements rebelles du Sud Kivu et le gouvernement central de Kinshasa et d'autre part, de faciliter un dialogue entre les entreprises minières du Sud-Kivu, les ONG, la société civile , les communautés du Sud-Kivu et le gouvernement provincial.

126. Unpublished and Unoficial translation of : Mining Royalties Studies in Katanga- DRC- Auteur Jean Didier Losango – Février 2008
127. Democratic Republic of Congo – Growth with Governance In the Mining Sector – Document of the World Bank , 19 November 2007
128. Concept Note – Mining Sector Review: DR Congo "Mining: Growth with Governance" 23 January 2007. /WORK/Other Work/DRC Resources Books/Book 1/L'Exploitation du Coltan en RDC Cas du Sud-Kivu 2_826.doc
129. Comme prévu par la loi, 13 Mars 2003 : Source : OFIDA
130. Pole Institute, Goma RD-Congo – Forma land Informal Cross-border Trade in Eastern DRC, Goma, May 2007
131. Idem
132. Idem
133. Pole Institute, Goma RD-Congo – Forma land Informal Cross-border Trade in Eastern DRC, Goma, May 2007
134. Idem
135. Collecte réalisée par MUSUBAO Mahamba et Ajua BWINJA, Etudiants en troisième graduat ISDR Bukavu et vérifiée par Mubiso et Tengete aussi étudiants en troisième graduat à l'ISDR Bukavu, 2008

8
La Géopolitique autour du Coltan

La République Démocratique du Congo a été et reste un pays stratégique de la géopolitique internationale et cela non seulement suite à sa position géographique (au cœur d'Afrique) mais surtout en raison de ses immenses et richesses ressources naturelles. Longtemps considérés comme le domaine réservé du roi Léopold II, les quelque 2 millions de km2 de l'ex-colonie belge du Congo constituent une réserve de matières premières.

Le conflit qui a déchiré ce pays est devenu, pour certains analystes politiques, l'une des entreprises les plus lucratives d'Afrique centrale. Au fait, le rapport de cinq experts de l'ONU, donne les résultats d'une vaste enquête réalisée pour l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de l'ex-Zaïre. Les conclusions qu'ils en tirent sont accablantes. La guerre a, en outre, favorisé le pillage à grande échelle du pays durant les premiers mois du conflit. Car, le temps passant, la crise Congolaise avait donné lieu à une installation durable des forces en présence, qu'il s'agisse des ennemis de Kinshasa (Rwanda, Ouganda et Burundi) ou des forces loyalistes et de leurs alliés. Cette sédentarisation a radicalement modifié leur comportement vis-à-vis des richesses du pays : des prédateurs, certains belligérants, sont devenus exploiteurs. Plutôt que de détruire le tissu économique local, ils ont fait de leur présence sur le sol Congolais une véritable rente de situation, organisant l'exportation de matières premières pour leur propre bénéfice. C'est pourquoi les experts mettent en exergue le lien entre l'exploitation du Congo et la poursuite des combats sur son territoire.

En outre, la guerre au Congo se résumerait-elle plus à une vaste lutte d'influence entre des groupes d'intérêts plus soucieux de leur enrichissement que de la défense d'une cause nationale? Puisque constatant que les combats conventionnels entre armées ennemies se raréfient au profit d'embuscades entre groupes économiquement concurrents, les experts le laissent clairement entendre, soulignant, par exemple, la multiplication des affrontements entre l'APR et les miliciens Maï-Maï dans les zones riches en Coltan.

L'exploitation de ces ressources par des belligérants n'est pas une nouveauté. Un système comparable a déjà pu être expérimenté dans la partie orientale de l'ex-Zaïre lors de la première guerre qui, à partir d'octobre 1996, conduisit l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) à s'opposer militairement au pouvoir Mobutiste. Soutenant Laurent-Désiré Kabila dans sa marche sur Kinshasa, Yoweri Museveni et Paul Kagamé en profitèrent pour placer leurs pions dans les « territoires libérés », réorientant les flux commerciaux de l'Est du Zaïre vers l'Ouganda et le Rwanda. Une première vague de « nouveaux businessmen », parlant essentiellement l'anglais et le swahili, profita de l'intervention pour prendre pied de l'autre côté de la frontière, et s'y installa durablement. Des contrats furent alors signés entre Kabila et plusieurs sociétés étrangères, officialisant à la va-vite ces implantations. Et lorsque, le 02 août 1998, le conflit éclata entre le défunt Président KABILA et ses alliés d'hier, les troupes rwandaises et ougandaises ne tardèrent pas à s'assurer du contrôle de la zone frontalière du Kivu et de la Province orientale, sécurisant ainsi leurs intérêts économiques dans l'Est de la RDC, au détriment des populations locales.

Il fallait attendre 2007 pour essayer de calmer le jeu par la révisitation en RDC d'une catégorie des contrats[136] et conventions signés par des entreprises publiques et d'économie mixte dans le secteur minier, à Toronto, Londres et New York où sont cotées la plupart des entreprises. La panique fût générale. Certaines multinationales minières voient leurs actions péricliter. La cause, c'est le revirement de Kinshasa dans ses relations avec les entreprises auxquelles il a confié l'exploitation des gisements miniers du Katanga, de la province Orientale, du Grand Kivu, puis du grand Kasaï.

Tout compte fait, cette initiative du gouvernement est à encourager, car elle ouvre les portes à la bonne gouvernance et à la transparence dans la gestion des ressources naturelles du pays afin de répondre positivement aux besoins socio-économiques de la population.

136. Lire: Congolese gouvernment should ensure transparency and independent oversight in Mining Contract Review- Global Witness, London – 17/05/2007.

9
Bonne Gouvernance et Responsabilité Sociale

La transparence et la responsabilité dans la gestion des affaires de l'Etat sont des facteurs indispensables pour la stabilité d'un Etat. Ainsi donc, il est plus important pour ceux qui sont dans la gestion quotidienne des entreprises publiques et privées soient des personnes qui ont de l'intégrité morale afin de bien gérer et diriger non seulement les entreprises mais aussi et surtout les institutions étatiques.

Cependant, dans le cas du Congo par exemple, il est à noter que pendant les années des conflits armés, de rébellions et d'agressions, (le régime Mobutu, Laurent Kabila, le 1+4, et l'actuel y compris), les hommes politiques au Congo ont conclu des contrats qui les enrichissent mais n'apportent aucun bénéfice au public congolais.[137] Les profits tirés de tels contrats ont souvent été obtenus au prix de souffrances et de pertes humaines énormes, a déclaré la coalition des organisations non gouvernementales.

Plusieurs études et enquêtes ont aussi prouvé que la compétition pour le contrôle des ressources naturelles continue d'alimenter le violent conflit qui déchire l'Est et le Sud du Congo. C'est par exemple, le rapport de la Commission Lutundula[138] qui, à cette période, attirait l'attention sur l'exploitation illégale en cours et recommandait un moratoire immédiat sur la signature de nouveaux contrats jusqu'à la tenue des élections. Pour garantir la poursuite du travail d'examen mené par le parlement, le rapport appelait également à un élargissement du mandat de la commission afin que les contrats signés pendant la période du gouvernement de transition de juin 2003 puissent également être étudiés. Ces recommandations ont été ignorées. Dans le même temps, les acteurs politiques et ceux du monde des affaires ont conclu de nouveaux contrats miniers, sans véritable supervision.[139]

Certes, le Sud Kivu et le Congo tout entier sont victimes de l'esclavagisme, de la colonisation, de la dictature, des rébellions et d'agressions ; ainsi

faut-il continuer toujours à camper sur cette 'fameuse histoire' afin de justifier la dégradation, les failles et l'incompétence dans la gestion de nos institutions publiques et étatiques?

9.1 Bonne Gouvernance

Quelle a été la visibilité socio-économique de la Sominki ?

Un regard rétrospectif sur les réalisations dans la seule province du Sud Kivu où l'on comptait plus des sites, en plus de ceux installés dans le Maniema et au Nord Kivu, montre clairement que la SOMINKI a défailli à sa mission de locomotive du développement socio-économiques des centres miniers.[140] Aucune infrastructure sociale n'a été ajoutée à celle installée par les sociétés coloniales sauf à Nzovu où la société a construit une centrale hydroélectrique, un centre de santé, un aérodrome et un gîte pour les agents. On note par exemple, que l'Institut du site minier de Lulingu ne comptait que deux classes du niveau secondaire jusqu'en 1982.

En effet, la Direction Générale de la SOMINKI avait jugé de paternalistes les actions posées par la MGL. Elle n'ajoutera aucune infrastructure au centre minier de Kamituga, jadis direction générale. D'ailleurs, un an après la fusion, la Direction Générale sera transférée à Kalima, au Maniema. Le développement socio-économique du centre minier de Kamituga et de tout le territoire de Mwenga porte encore des séquelles de la mauvaise politique sociale de la Sominki.

Du point de vue de l'emploi, la Sominki offrait jusqu'à 5000 emplois sur l'ensemble du Grand Kivu. On est loin de 20.000 creuseurs qui vivent ou survivent du secteur. Evidemment les conditions de travail étaient plus sécurisantes que celles offertes aujourd'hui par le vaste artisanat minier.

9.2 La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.[141]

En outre, la responsabilité sociale résulte de demandes de la société civile (ONG, association) pour une meilleure prise en compte des impacts environnementaux et sociaux des activités des entreprises. Cette

responsabilité est née, notamment, des problèmes d'environnement globaux rencontrés depuis les années 1970.[142] Il est du rôle de l'Etat et de la société civile de contrôler les entreprises, de s'assurer qu'elles agissent de façon responsable. Cependant, cette étude révèle qu'en dépit des nombres importants des ONGs et sociétés civiles actives dans la province du Sud Kivu, les impacts de leurs activités sur les opérations des compagnies minières restent loin d'être véritablement considérables et mesurables. Plusieurs activistes de la société civile se contentent des avantages que leur offrent les entreprises minières, au lieu de défendre les intérêts de la communauté toute entière.

La RSE est aussi la déclination, pour l'entreprise des concepts de développement durable, qui intègrent les trois piliers environnementaux, sociaux, et économiques comme mentionné ci-haut. Elle a été à l'ordre du jour au Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, auquel ont participé de grandes entreprises, en particulier françaises, des secteurs de l'environnement et de l'énergie.

La RSE tend à définir les responsabilités des entreprises vis-à-vis de ses parties prenantes, dans la philosophie 'agir local, penser global' (René Dubos). Il s'agit donc d'intégrer le contexte mondial et local dans la réflexion stratégique.[143]

Cependant, et bien que le développement des infrastructures sociales d'un pays reste une responsabilité principale d'un Etat, les entreprises en exercice dans cet Etat ont une grande obligation de s'investir dans ce débat[144]. Malheureusement, l'étude constate que les impacts des responsabilités sociales des entreprises au Sud Kivu sont loin d'être visibles sur la population – Les entreprises minières locales et multinationales opérant dans cette région du Congo accordent moins, voire pas d'importance à leurs obligations sociales, économiques et environnementales. [145]

Cependant, les autorités locales du Sud Kivu ont chargé les structures transitoires du Gouvernorat de Province de canaliser les cahiers des charges à présenter à Banro et à Sakima avant de commencer leurs activités à Kamituga, Lugushwa, Twangiza, Nzovu et Lulingu. L'acceptation de ces cahiers de charges scellera la réconciliation de la population de ces centres miniers avec ces deux sociétés qui ont succédé à la Sominki de triste mémoire.

A lire ces cahiers de charge, nous nous demandons s'il y aura une société qui ne pourra pas décevoir. Que demande la population aux futurs investisseurs ? C'est véritablement ce qu'un Gouvernement est censé faire pour sa population.

En ce qui concerne les anciennes localités minières voici les cahiers des charges :

La santé
Restauration des hôpitaux, dispensaires et centres de santé de la MGL, Cobelmin et Sakima ;

Les Ecoles :
Ouverture des écoles maternelles, primaires et secondaires dans tous les centres miniers de Mwenga et de Shabunda ; suivi de l'ouverture d'un Institut Supérieur des Mines à Kamituga.

L'adduction d'eau potable :
Remise en vigueur du Protocole d'Accord signé entre la Sominki et la Regideso concernant la consommation d'eau potable à Kamituga ; et l'ouverture des centres de Regideso à Lugushwa, Twangiza, Nzovu et Lulingu.

L'énergie électrique :
Augmentation de la puissance installée aux centres de Mungombe (Zizi) et de Lulingu (Lubilu) pour permettre même l'électrification des villages des Zones B des concessions minières couvertes de titres exclusifs ; la construction des centrales hydroélectriques à Lugushwa et à Twangiza ; et la réinstallation de la centrale hydroélectrique de Nzovu.

Les sports et loisirs :
L'organisation des sports et des loisirs dans les centres miniers de Kamituga, Lugushwa, Twangiza, Nzovu et Lulingu.

Les aérodromes et les routes :
Association avec les autorités locales pour l'entretien des routes nationales qui traversent les centres miniers ; Intervention des sociétés de desserte agricole ; et entretien systématique des aérodromes de Manungu, Kakangara, Nzovu, Phibraki et Tshonka, sans préjudice à l'entretien des routes.

Les Economats :
L'organisation des Economats pour approvisionner les centres miniers en vivres et divers articles

Les relations avec les associations tierces :
Rétablissement des bonnes relations avec les missions catholiques et protestantes, avec les confessions religieuses et les associations de la société civile, avec les chefs coutumiers, etc… comme à l'époque coloniale (sic)

Les relations avec les autochtones :
À compétences égales, priorité d'embauche aux autochtones de Kamituga, Lugushwa, Twangiza, Nzovu et Lulingu.

L'exode vers les Centres Miniers :
Retour aux chefs-lieux des Territoires et des Collectivités et dans les Zones B des concessions de tous les services de l'Etat et des Collectivités et de tous les déplacés installés dans les Zones A après la libéralisation des matières précieuses de 1982 et pendant la rébellion du RCD.

Le statut des Centres Miniers :
Restauration du statut de concessions minières couvertes de titres exclusifs aux Centres Miniers de Kamituga, Lugushwa, Twangiza, Nzovu, Lulingu afin de permettre aux sociétés de contrôler le mouvement des populations des Zones B vers les zones A.

La régénérescence de l'écosystème et de l'environnement :
Reboisement de sites et engraissage des terres désertifiées par les exploitations minières.

Le cahier des charges conclut comme suit :

« Ces sociétés ne doivent pas profiter de la position de faiblesse dans laquelle se trouvent les centres miniers, pour se dérober de la mission de locomotive du développement socio-économique des territoires qu'attend d'elles la population qui les invite à s'inspirer de l'exemple de la MGL, de la KIVUMINES et de la COBELMINE de l'époque coloniale. Or, ces SARL n'étant pas des Compagnies à chartes, il ne faut pas leur demander de se comporter comme ces dernières dans un pays souverain et démocratique. D'où la nécessité de canaliser dans des cahiers des charges minutieusement élaborés de locomotives du développement socio-économique des Centres Miniers qui les ont accueillies ».

137. Lire : RDC-Belgique: Le conflit – Par le Potentiel – Lundi 26/05/2008 at http://www.lepotentiel.com/afficher_article.php?id_article=64884&id_edition=4342
138. Lire : Rights and Accountability in Development's Unofficial Translation of Lutundula Report-December 2005
139. Les Contrats Chinois signés avec la RDC font la une des journaux – Vendredi 09 Mai 2008 – availavle at http://www.afrik.com/article14253.html
140. Exposé de Mr. Kyanga Wasso, sur le rôle des sociétés minières dans le développement socio-économique du Kivu, a la table ronde sur les gestions des ressources naturelles et la transformation des conflits a Mwenga, Shabunda et Bunyakiri, tenue a Kamituga du 29 au 3 Juin 2006.
141. Selon Europe, définition Livret Vert (Commission Green Paper 2001 ' Promoting a European Framework for Corporate Sociale Responsibility.
142. http://fr.wikipedia.org/wiki/Responsabilit%C3%A9_soci%C3%A9tale_des_entreprises#cite_note-livretvert-0
143. Un exemple caractéristique est constitué par les réactions de la société civile au programme nucléaires, souvent mal acceptés par les riverains. Plusieurs ONG environnementales ont pris des positions au sujet, quelque fois contradictoires. Le dossier du réacteur Superphénix est édifiant a ce sujet.
144. Unpublished document – On Mining Royalties Study in Katanga – By Jean Didier Losango Nzinga – Février 2008
145. Lire – Lubumbashi: Une Entreprise Minière Chinoise fermée sur décision du Ministre – Radio Okapi – 22/05/2008 available at http://www.radiookapi.net/index.php?i=53&a=18759

10
Conclusion et Recommandations

L'objectif principal de cette étude est centrée sur l'exploitation du Coltan au Sud Kivu et son importance dans le prolongement actuel de la guerre et l'insécurité dans l'Est de la République Démocratique du Congo. L'étude retrace la situation de l'exploitation du Coltan au Sud Kivu depuis le temps colonial jusqu'à nos jours et cherche à comprendre comment l'exploitation des ressources naturelles pourrait contribuer à la réduction de la pauvreté dans cette province et quelles doivent être les interventions susceptibles de faire une différence.

En effet, cette étude trouve qu'il est possible d'intervenir à toutes les étapes de la chaîne d'exploitation, de production et d'exportation du Coltan au Sud Kivu, aux points de production, aux frontières, d'un bout à l'autre des couloirs d'exportation et, bien entendu, avec les différentes institutions de l'Etat en exercice dans ces secteurs. Il a été démontré que le commerce du Coltan joue un rôle très important dans le prolongement de conflits et guerres dans la région du Kivu. Bien que les analyses et les débats peignent une image négative et à haut risque de la situation, plusieurs développements sur terrain pourraient fournir une structure à partir de laquelle la gouvernance de ce commerce pourrait être consolidée et les moyens de subsistance de la population améliorés, tout en générant de vrais moyens de lutter contre l'insécurité dans cette région.

Les nouveaux gouvernements provinciaux et les assemblées provinciales élues en RDC commencent petit à petit à créer des opportunités de promotion de reforme. Un atelier organisé récemment à Goma par le Pole Institute a permis de constater que les fonctionnaires, tout comme les négociants, ont apparemment et véritablement envie de reforme, d'un surcroît de transparence et d'efficacité des règlements et structures fiscales et commerciales.

Bien que timide et malgré certains revers, une société plus ouverte se dessine dans la région du Sud Kivu, constat également valable en RDC, où la situation politique se stabilise. Les médias parlent plus fort,

les négociants et ouvriers commencent à se réorganiser pour pouvoir défendre les intérêts de leurs membres et exiger de la part des ministres et des fonctionnaires qu'ils leur rendent des comptes. La population Congolaise du Sud Kivu croit que les choses peuvent, qu'elles doivent s'améliorer. 'L'espace démocratique' gagne visiblement du terrain.

Dans les pays voisins, les reformes des mécanismes de gouvernance aboutissent à un environnement plus favorable au changement qu'il ne l'avait été depuis longtemps. Un surcroît d'efficacité et de coopération des deux cotés des postes frontaliers se traduit par une amélioration de l'information, qui elle-même contribue à la création d'un environnement plus propice à la formation du commerce. D'autre part, les états régionaux et la communauté internationale reconnaissent clairement l'importance de la stabilité dans cette région et le rôle clé à jouer en RDC pour l'instaurer durablement.

Il est peut-être trop tôt pour faire preuve d'un optimisme sans limite, mais les signes sont encourageants. Les besoins et problèmes soulignés ci-dessous doivent être considérés dans ce contexte plus positif et servir de plate-forme d'identification des mesures positives à mettre en œuvre pour le consolider.

Priorités et problèmes thématiques

Les conclusions de l'étude suggèrent quatre **domaines de progrès ou de reforme clé**, nommément la **paix, la sécurité et la stabilité** (au Sud Kivu et dans la province du Nord Kivu), **la reforme des mécanismes de contrôle portant notamment sur les structures réglementaires des exploitations de ressources minières tel que le Coltan, la mise en ouvre de plans de décentralisation, l'infrastructure** (énergie et itinéraires de transport), et la **revitalisation d'autres activités économique**, comme l'**agriculture**. L'amélioration majeure de l'un ou de l'autre de ces domaines transformera considérablement tous les aspects de l'exploitation des ressources naturelles, mais aussi d'autres marchandises et la manière dont elles se vendent.

Certes, les besoins et domaines de réforme s'entrelacent et se chevauchent, mais il en émane quatre domaines thématiques où les recommandations et opportunités semblent évidentes : **moyens de subsistance** (salaire de fonctionnaire de l'Etat) ; **aspects commerciaux, économie et finance, gouvernance**. En même temps, deux questions

transversales et qui ont une incidence sur tous les domaines thématiques viennent s'y greffer : elles concernent **la capacité à tous les échelons** et les **préoccupations militaires et afférentes à la sécurité**. Le besoin pour le gouvernement de traiter la reforme du secteur de la sécurité comme une priorité absolue a déjà fait couler beaucoup d'encre. Inutile de le rappeler emphatiquement dans cette conclusion. Ce besoin a une incidence sur tous ces domaines thématiques et reste le fil d'Ariane du sujet traité dans ce rapport.

La limitation des capacités arrive à la deuxième place des grands problèmes à traiter, à tous les échelons. Construire la capacité ressort clairement comme un des principaux impératifs de tout effort visant à augmenter l'efficacité dans le contrôle de l'exploitation du Coltan et autres ressources naturelles et le commerce y afférent, pour générer des richesses, protéger les moyens de subsistance et réduire la pauvreté au Sud Kivu. Le service public est le secteur où l'on constate le besoin le plus urgent de construction de capacité, aux niveaux national et provincial, aussi bien aux échelons administratifs à tous les niveaux, aux postes frontaliers que dans les municipalités. Les fonctionnaires de l'Etat doivent être formés et bien rémunérés en fonction du travail accompli et non pas accéder à leur fonction dans le but d'en tirer ce qu'ils peuvent. Les incohérences et la multiplicité des statistiques officiellement enregistrées et informelles qui émanent de cette étude, aux échelons national et local en RDC et dans les pays voisins, indiquent clairement que la collecte de données et la capacité d'utiliser ces données efficacement doivent être renforcées.

La société civile, surtout en ce qui concerne les associations d'ouvriers, réseaux de négociants et associations agricoles, pourrait être renforcée et autorisée à traiter au nom de ces groupes d'intérêt, afin de servir de porte-voix à ses membres et de servir de moyen de remettre en question les abus commis par les acteurs de l'Etat et les systèmes.

Liste des services visites

1. Division provinciale des mines
2. Direction de l'OFIDA(Bukavu,Goma)
3. Direction de l'OCC (Goma, Bukavu)
4. Comptoirs d'achat de Bukavu et de Kamituga
5. SOMINKI
6. BANRO Corporation
7. Comité de creuseurs de coltan de Mwenga
8. Comité de creuseurs de coltan de Walikale
9. Assemblée provinciale
10. Musafiri, un creuseur coltan de Mwenga
11. Banque centrale (pour les statistiques)
12. Direction de l'OGEFREM (Bukavu,Goma)
13. Direction de la SONAS (Bukavu)
14. Agences de transport aérien
15. L'aéroport de Kavumu (service de l'OFIDA et de l'OCC)
16. Université Catholique de Bukavu
17. Université Officielle de Bukavu
18. Institut Supérieur de Développement Rural
19. Université Evangelique en Afrique
20. L'administration du Territoire de Mwenga
21. chef coutumier de la collectivité chefferie de Wamuzimu
22. Association d'encadrement des femmes et enfants de mines
23. Radio APIDE (Kamituga)
24. Service Nationale des renseignements (Kamituga)
25. Division provinciale de l'intérieur
26. Service National des Statistiques (Bukavu et Goma)
27. Division provinciale de transport et communications
28. Gouvernorat des deux provinces (sud et nord Kivus)

Liste de personnes rencontrees

1. Musafiri, un creuseur du Territoire de Mwenga
2. Zawadi, une maman transporteur de coltan du Territoire de Shabunda
3. Faida, une maman transporteur de coltan du Territoire de Mwenga
4. Bora, une fillette de 5 ans exploitant le coltan dans le Territoire de Mwenga
5. Junior, un creuseur de de coltan de 9 ans du Territoire de Shabunda
6. Igunzi, un creuseur de cassitérite de Maniema
7. Kansilembo, propriétaires des foyers miniers de Walikale
8. Kambale, secrétaire de la Division Provinciale des mines à Bukavu
9. Edson, un étudiant travaillant son mémoire de licence sur la contribution de l'exploitation de la cassitérite sur le budget de l'Etat (cas de Masisi au Nord-Kivu)
10. Sebimana, propriétaire d'un comptoir d'achat de cassitérite au Rwanda
11. Constantin M., Coordinateur de la coopérative minière de Shabunda
12. Furaha, une revendeuse de coltan de Walungu
13. Florent, président du comité de creuseurs orpailleurs de Kamituga
14. Jacques, un comptoiriste de Kamituga
15. Mizaba K., un journaliste de Kamituga
16. Jean-Baptiste K., Consultant dans le domaine minier (Kamituga)
17. Ingénieur Tundu E., ex. prospecteur de la SOMINKI Kamituga et consultant minier
18. Lusombo, ex. Logisticien de la SOMINKI à Kamituga
19. Bertrand Kalalu, agent de la division de l'intérieur, détachement de Mwenga
20. Mudekereza O., un opérateur économique de Bukavu dans le commerce du coltan
21. Enquêtes à Walikale de 6 étudiants finalistes de l'ISDR Bukavu, mars 2008 sous l'encadrement de professeur Mutabazi Ngaboyeka.